



*Conseil communautaire du 16 avril 2026
À Epinay-sous-Sénart*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. François DUROVRAY.)

M. le PRÉSIDENT. - Bonjour. Je vous propose d'ouvrir la séance.

Monsieur le Président procède à l'appel nominal.

Nous avons le quorum.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Clément VEYRAT est désigné Secrétaire de séance).

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT. - Avant de procéder à l'examen des points à l'ordre du jour, j'ai deux informations à partager avec vous.

Le nettoyage des bords de l'Yerres qui s'est déroulé dimanche dernier a permis la participation de 300 personnes. 1,5 tonnes de déchets ont été collectées, ce qui est à la fois réjouissant et inquiétant.

Faten HIDRI, notre vice-présidente, a participé à des actions de prévention contre les rixes qui se sont déroulées hier au lycée Talma de Brunoy avec quatre classes de seconde.

Je vous invite à retenir quelques points d'agenda. Il y a d'abord la tenue jeudi 23 avril des commissions à l'annexe de Draveil. Vous allez être désignés dans des commissions qui se réuniront le jeudi 23 à 19 heures à l'annexe de Draveil.

Nous aurons également la journée verte et bleue, cinquième ou sixième édition, qui se déroulera à Brunoy le dimanche 24 mai.

Nous avons également la journée Charlotte DELBO à Vigneux-sur-Seine le 13 juin et la générale de Démon – ce sont les orchestres des jeunes de nos conservatoires - dans le cadre de l'association que nous avons avec la Philharmonie de Paris se tiendra ici même le samedi 13 juin à 14 heures.

Le prochain conseil communautaire est fixé au jeudi 25 juin à 19 heures. Le lieu n'est pas encore décidé.

Je vous propose que nous abordions l'ordre du jour.

I. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le PRÉSIDENT. - Je l'avais indiqué lors de la précédente séance, nous avons la proposition que trois collègues du conseil communautaire qui ont vocation à être candidats pour les présidences de commission puissent rejoindre le Bureau communautaire.

Je vous propose de passer au vote, comme nous l'avons fait la dernière fois, et de proposer d'autres assesseurs.

M. MAHEN. - Avant que nous procédions à l'élection des autres membres du Bureau communautaire qui marquera l'exclusion des représentants de la Ville d'Yerres de ce Bureau communautaire, je souhaitais prendre la parole.

Lorsque vous avez décidé de nous évincer de ce Bureau communautaire, nous avons parfaitement compris le motif que vous nous opposiez, à savoir notre refus d'appliquer la loi SRU. Malgré le mandat clair, massif et démocratique que nos concitoyens nous ont confié à Yerres (79,95 % des suffrages exprimés), vous avez considéré que ce mandat populaire ne pouvait primer sur l'application stricte

d'une loi nationale. Le message était limpide : on ne discute pas la loi, même quand les électeurs l'ont massivement rejetée.

Quel n'a donc pas été notre étonnement en découvrant hier le communiqué de presse du Département de l'Essonne. Dans ce texte, François DUROVRAY, notre président, et le Département annoncent : *« Face aux reculs nationaux, le Département de l'Essonne continuera d'appliquer la loi sur le zéro artificialisation nette (ZAN) malgré le vote de l'Assemblée Nationale d'une loi de simplification de la vie économique qui assouplit précisément ces règles »*.

Autrement dit, quand une loi nationale vous semble injuste, dangereuse ou contraire à l'intérêt de nos territoires, vous choisissez vous aussi, monsieur le Président, de la combattre et de continuer à appliquer la règle que vous jugez la meilleure. Ce que vous nous reprochez donc de faire à Yerres avec la loi SRU, vous le faites vous-même au niveau départemental avec le ZAN.

Alors, permettez-moi de vous le dire avec franchise et sans animosité, on ne peut pas avoir deux poids deux mesures : soit la loi nationale est intangible et doit être appliquée partout et par tous, sans exception, et dans ce cas votre communiqué n'a plus de sens, soit comme nous le pensons à Yerres il est légitime quand on est un élu local de résister à une loi que l'on juge mauvaise pour son territoire, surtout quand on a reçu un mandat clair des habitants. Dans ce cas, la cohérence voudrait que vous reconnaissiez notre droit à faire exactement ce que vous faites vous-même.

Nous ne demandons pas de faveur, nous demandons simplement de la cohérence et nous continuerons à Yerres de défendre ce que nos électeurs nous ont demandé de défendre : une ville à taille humaine et sans bétonisation forcée.

M. le PRÉSIDENT. - Je vous remercie de votre intervention, cher collègue, et je me permettrai d'y répondre rapidement.

Je vous indique d'abord qu'il y a deux collectivités, deux instances différentes et nous avons toujours eu à cœur dans nos débats dans le précédent mandat - et j'espère dans ce mandat - de ne pas importer des débats d'autres collectivités dans cette instance. Je le dis s'agissant du conseil départemental, mais cela vaut également des débats communaux qui peuvent animer les majorités et les oppositions de chacune des villes.

Je me permets de partager avec vous une lecture totalement différente de celle que vous faites. Dans le premier cas, vous indiquez - et vous savez que ce n'est pas le seul motif de désaccord que nous avons sur la gouvernance du Val d'Yerres Val de Seine, mais que vous opposez à l'application de la loi SRU qui est une loi qui s'impose à tous les territoires - fort d'un soutien populaire que vous vous opposez à l'application de cette loi, tandis que la position que j'ai exprimée en tant que président du Département, s'agissant du ZAN, est d'aller au-delà de la loi.

Ce n'est pas contre la loi, c'est aller au-delà des objectifs de la loi sur le ZAN et faire en sorte que le Département de l'Essonne, compte tenu de la consommation des espaces que nous avons connue par le passé, soit particulièrement vertueux dans la préservation de ces espaces à l'avenir, ce qui ne contrevient nullement à la loi mais qui permet d'aller au-delà des principes fixés par le législateur.

Je m'inscris évidemment à la fois en faux par rapport à vos propos et je soutiens la démarche des deux collectivités que j'ai l'honneur de présider.

Mme CIEPLINSKI. - La Ville de Yerres ne figure pas visiblement au sein du Bureau communautaire à ce jour. Le groupe d'Union de la Gauche, des Écologistes et des citoyennes et citoyens vous propose la candidature de Claudia De CAMPOS de la ville de Yerres, ce qui permettrait de représenter la Ville d'Yerres au sein du Bureau, de vous rapprocher un peu plus de la parité femme/homme. Finalement,

ce serait un geste fort de transparence et de confiance de nommer une personne du groupe de l'opposition à ce poste.

C'est une pratique reconnue. À l'Assemblée Nationale, la Commission des finances est présidée par un député d'opposition pour justement garantir le contrôle démocratique sur les comptes publics. Ce principe pourrait utilement s'appliquer ici. Il ne remet pas en cause la majorité, il la crédibilise. Il montre que notre agglomération assume le regard critique qu'elle fait de la transparence une règle et non une concession. C'est un signe de maturité démocratique et un pas concret vers la gouvernance ouverte que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. - La candidature de Mme de CAMPOS est enregistrée. Je ne sais pas si cela vaut pour chacune des élections ou pour la première ?

Mme CIEPLINSKI. - C'est pour celle au niveau de la présidence de la commission ressources.

M. le PRÉSIDENT. - D'accord. C'est la première election à laquelle nous allons procéder.

Au nom de l'exécutif, je vous indique que cette candidature est légitime et le conseil communautaire va pouvoir se prononcer. Nous nous sommes posé la question et à ce stade nous avons fait la proposition - je vous en ai informé à l'oral et lors du conseil communautaire d'installation -, dans un souci d'une plus grande participation de la minorité du conseil communautaire aux travaux des commissions, de créer des postes de secrétaires de commission pour les trois postes, et non pas un seul, dévolus à la minorité lors de l'élection des commissions auxquelles il sera procédé le 23 avril prochain.

Le souci que vous exprimez n'est pas totalement satisfait puisqu'il ne s'agit pas de la présidence des commissions, mais est étendu à l'ensemble des commissions, ce qui vous permettra, si vous en êtes d'accord, de présenter des candidatures lors de la réunion de ces commissions le 23 avril prochain.

Dans un esprit de responsabilité, j'invite tous ceux qui appartiennent à la majorité communautaire à voter pour le candidat de la majorité pour la présidence mais à respecter également la minorité lorsqu'elle, je l'espère, présentera des candidats pour les postes de secrétaire.

J'ai répondu imparfaitement à votre question tout à l'heure puisque vous disiez « pour la première commission ». Il ne s'agit pas d'élire aujourd'hui les présidents de commissions puisque c'est la responsabilité des commissions, il s'agit d'élire les membres du Bureau communautaire. Donc on ne flèche pas vers une commission en particulier.

J'ai reçu la candidature de Pierre-Valéry GAUDEAU pour le poste de membre du Bureau et de troisième conseiller délégué. J'ai également reçu la candidature de Mme Claudia DE CAMPOS. Y a-t-il d'autres candidatures ? *Il n'y en a pas.*

Je propose de procéder au vote à bulletin secret et de nommer en tant qu'assesseurs M. MAHEN et Mme SIMON.

(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal, puis au dépouillement. Mme SIMON et M. MAHEN sont désignés assesseurs.)

Résultats : 56 bulletins, 10 bulletins blancs.

Pierre-Valéry GAUDEAU obtient 37 voix, Claudia DE CAMPOS 9 voix.

Pierre-Valéry GAUDEAU est élu membre du Bureau et conseiller délégué.

(Applaudissements).

Je propose de désigner un deuxième duo d'assesseurs, M. PRIM et Mme SAID, pour procéder à l'élection suivante.

Sont candidats : M. Laurent ROUSSET, Mme Claudia DE CAMPOS

(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal, puis au dépouillement. Mme DE CAMPOS et M. ROUSSET sont désignés assesseurs.)

Résultats : 56 bulletins, 1 nul, 9 bulletins blancs.

37 voix pour M. Laurent ROUSSET, 9 voix pour Mme Claudia DE CAMPOS.

M. Laurent ROUSSET est élu.

(Applaudissements)

Pour le troisième scrutin, sont candidats M. Nicolas DOHIN et Mme Claudia DE CAMPOS.

(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal, puis au dépouillement. Mme SIMON et M. MAHEN sont désignés assesseurs.)

Résultats : 56 votants, 10 bulletins blancs

38 voix pour M. Nicolas DOHIN, 8 voix pour Mme Claudia DE CAMPOS.

M. Nicolas DOHIN est élu.

(Applaudissements)

II. DEBAT RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

M. le PRÉSIDENT. - La mise en œuvre d'un pacte de gouvernance est prévue par la loi du 27 décembre 2019. Comme indiqué dans la note de présentation, le contenu du pacte de gouvernance doit préciser les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article du Code général des collectivités locales, les conditions dans lesquelles se tient la conférence des maires, les conditions dans lesquelles l'établissement public peut par convention confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à plusieurs des communes membres, la création des commissions spécialisées associant les maires et la création des conférences territoriales notamment.

Je vous propose de débattre de ce point, sachant que le pacte de gouvernance doit être établi dans les neuf mois.

Après cette délibération, je vous propose, comme nous l'avions fait lors du précédent mandat, qu'un groupe de travail puisse se tenir avec les parties prenantes pour travailler sur le pacte de gouvernance.

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme CIEPLINSKI. - La délibération qui nous est soumise aujourd'hui ouvre la possibilité d'un pacte de gouvernance entre nos communes et l'Agglomération. Sur le papier, c'est une belle promesse, celle d'une coopération plus claire, plus lisible, plus partagée.

Mais pour que ce pacte ait au bout du compte du sens, il faut deux conditions pour créer ce groupe de travail : d'une part la sincérité de la volonté de coopérer et d'autre part la clarté des marges de manœuvre réelles de ce futur groupe de travail.

La sincérité d'abord : elle suppose que chaque maire, chaque exécutif communal accepte de jouer le jeu du collectif. Coopérer ce n'est pas seulement se réunir autour d'une table, c'est confronter les points de vue, partager les informations, construire ensemble les décisions.

C'est la question que notre groupe pose à chacune et chacun des maires : êtes-vous prêts à cette coopération loyale et transparente ?

La clarté ensuite : elle relève de vous, Monsieur le Président. Ce groupe de travail aura-t-il un vrai pouvoir de proposition ? Pourra-t-il influencer sur la méthode de décision, sur la circulation de l'information, sur la place des communes et des élus minoritaires ou s'agira-t-il simplement d'un exercice de communication ?

Nous avons besoin de savoir quel mandat est donné à ce groupe de travail et quelles seront les marges de manœuvre réelles pour que la démarche soit crédible.

Notre groupe d'Union de la Gauche, des Écologistes et des Citoyennes et Citoyens est évidemment prêt à s'y investir à hauteur de deux membres, comme c'est écrit, dans la continuité de ce qu'il défend depuis toujours : plus de transparence, plus de participation, plus de démocratie locale. Nous l'avons rappelé lors de notre intervention du 2 avril, la démocratie ne se décrète pas, elle se construit par la transparence et le débat.

Nous avons montré lors du précédent mandat avec le plan climat air énergie territorial que la co-construction est possible et qu'elle peut mener à des décisions votées et portées à l'unanimité. C'est cette méthode que nous voulons voir devenir la règle et non l'exception.

Mais nous considérons que notre conseil communautaire doit encore, pour cela, accomplir un immense chemin démocratique pour une agglomération radicalement plus transparente, plus lisible et plus accessible pour ses habitantes et habitants.

Cela implique qu'il n'y ait aucun retour en arrière dans le fonctionnement de cette instance et que la majorité composite que vous formez résiste à la tentation de l'opacité. La confiance ne se décrète pas, elle se construit par la transparence.

Faire vivre le débat démocratique est exigeant mais c'est essentiel si l'on veut redonner du sens au vote et reconnaître chaque habitante et chaque habitant comme de véritables acteurs et actrices de la cité.

Dans notre groupe, notre groupe minoritaire portera au sein de ce futur groupe de travail, s'il est créé, le fait de faire des progrès importants sur le partage de la vision et la pédagogie sur les décisions, sur le fait de rendre visibles les arbitrages en conférence des maires et en Bureau communautaire, sur le besoin de renforcer les complémentarités entre le CODEV, les commissions thématiques et le travail des services et sur le développement des liens et de la proximité avec les habitantes et habitants.

Si ce pacte de gouvernance doit être un outil pour renforcer la confiance, alors faisons un espace de travail sincère, ouvert et exigeant ; sinon, ce ne sera qu'un texte de plus dans nos délibérations.

Nous serons une minorité constructive mais exigeante et vigilante, prête à coopérer mais pas à cautionner l'opacité, prête à bâtir mais pas à renoncer à la clarté démocratique.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Je pense que vous pouvez me savoir gré que je suis attentif aux droits de la minorité et que nous avons mis en place au précédent mandat un certain nombre de dispositifs extra légaux, notamment la réunion qui associe l'ensemble des conseils municipaux et qui permet un échange entre l'exécutif et l'ensemble des élus des communes sur les dossiers de l'agglomération.

Je vous ai indiqué lors de la séance inaugurale que je souhaitais effectivement un fonctionnement différent au niveau des commissions, permettant d'associer davantage la minorité et le CODEV. Je vois que vous le reprenez dans vos propos et je m'en réjouis. Je suis ouvert à d'autres pistes d'amélioration qui pourront être discutées dans le pacte de gouvernance.

Je vous propose que nous ayons une composition permettant à la fois la représentation de chacune des communes dans ce pacte de gouvernance et - vous avez compris que les communes ont des sensibilités différentes également – qu'il puisse y avoir de la part du groupe de la minorité... je ne sais pas si c'est à la main du président... j'imagine que vous souhaitez au moins être deux pour pouvoir participer à ces travaux et que cela puisse être fait de façon collégiale.

Je vous indique que Damien ALLOUCH et Christel CASSATA, au titre des délégations qu'ils ont reçues, seront amenés à animer ce pacte de gouvernance. Damien ALLOUCH a l'histoire des échanges de la précédente mandature et Christel CASSATA a au titre de la démocratie locale une dimension supplémentaire qui lui permettra, je l'espère, d'approfondir ces travaux.

Je vous propose, pour éviter de faux-semblant - vous m'avez écrit sur certains points qui étaient des moyens de la minorité -, si vous avez des souhaits particuliers, que vous puissiez les exprimer non pas aujourd'hui mais dès le début des discussions pour que l'on puisse rapidement voir ce qu'il est possible de faire ou pas.

Ce travail sera conduit par Damien ALLOUCH et par Christel CASSATA et il nous permettra d'aboutir. En tout cas, l'exercice est sincère du côté de l'exécutif comme il est sincère du côté de la minorité.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité).

III. MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

M. le PRÉSIDENT. - Ce qui figure dans la délibération correspond au cadre législatif. Cela encadre et permet à tous les membres du conseil communautaire, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité, d'avoir un droit à la formation des élus. Il est précisé dans la délibération que les frais de formation, compte tenu du montant des indemnités de notre agglomération, s'élèvent au minimum à 9 895 € et au maximum à 98 950 € par an. Au-delà de ce droit à la formation, vous pouvez solliciter les dispositifs du DIF dans le cadre que vous connaissez bien.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité).

IV. MOYENS DE TELECOMMUNICATION PRETES AUX ELUS

M. le PRÉSIDENT. - Le travail a déjà été fait lors de la séance d'installation. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions approuver cette délibération qui vise à accorder la fourniture d'un système d'accès Internet avec une carte SIM et une tablette 4G ou un domino 4G.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité).

Pour ceux qui n'étaient pas là lors du précédent mandat, je vous propose, comme sous le précédent mandat, que les différents groupes puissent, en lien avec mon directeur de cabinet, déterminer les délibérations qui peuvent être adoptées sans débat, ce qui permet de se concentrer sur celles qui suscitent le plus de débats.

V. CREATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de fixer à 23 le nombre de membres de chacune des commissions avec un nombre de conseillers lié au poids démographique de chacune des communes : un conseiller pour Boussy-Saint-Antoine, trois pour Brunoy, un pour Crosne, quatre pour Draveil, deux pour Epinay-sous-Sénart, trois pour Montgeron, un pour Quincy-sous-Sénart, quatre pour Vigneux-sur-Seine, trois pour Yerres, un pour Quincy-sous-Sénart ou Crosne puisque c'est un nombre impair et que je crois savoir qu'il y a un accord entre Crosne et Quincy-sous-Sénart pour se répartir.

Je propose la création de trois commissions. La première commission pourrait être en charge des ressources, de la transformation de la question publique et de l'attractivité du territoire. La deuxième commission serait chargée des services à la population et des solidarités. La troisième commission serait chargée de l'aménagement du territoire et de la transition écologique. Cela correspond aux trois grandes politiques publiques de notre agglomération et accessoirement au découpage administratif correspondant aux directions générales adjointes.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je propose de voter d'abord sur le principe de ces trois commissions et des 23 membres pour chacune d'elles.

Mme CIEPLINSKI. - Quelques remarques par rapport à ces commissions. Je ne sais pas si vous avez réfléchi à comment s'assurer qu'il y ait une plus grande assiduité dans les commissions thématiques pour ce mandat par rapport au précédent.

Notre groupe est favorable à ce qu'il y ait une fois au moins une réunion en présentiel par commission par an, ce qui est un minimum, que des commissions soient élargies à toutes et tous sur les sujets stratégiques à long terme. Cela a été fait une ou deux fois pendant le mandat précédent et c'était fort appréciable.

Enfin, il faudrait réfléchir à comment mieux associer les conseillers municipaux qui ne sont pas représentés au sein de l'agglomération. Il y a le séminaire annuel, mais n'y a-t-il pas autre chose à mettre en place ?

M. le PRÉSIDENT. - Je partage l'ensemble de vos réflexions, notamment sur le dernier point. On a quelque chose à inventer permettant aux conseillers municipaux et notamment aux adjoints des villes qui ne seraient pas membres du conseil communautaire de participer aux travaux concernant les thématiques dont ils ont la charge dans leur commune.

Mme CIEPLINSKI. - Vous avez annoncé la date du 23 avril tout à l'heure. Nous sommes très nombreux à ne pas être présents car il y a un conseil municipal à Draveil.

M. le PRÉSIDENT. - Nous sommes tenus de faire ces commissions dans les huit jours suivant le conseil communautaire. Elles seront purement formelles avec l'élection du vice-président.

Je tiens à ce qu'il y ait du présentiel, parce que c'est le moyen d'échanger de façon très directe, mais que l'on puisse systématiquement avoir une solution de secours par visio. Je propose que le 23 nous puissions aussi tenir la visio parce que je comprends que certains d'entre vous ne seront pas forcément présents sur le territoire.

Nous allons préciser cela dans les convocations. Cela durera peu de temps, environ une demi-heure et nous mettrons une visio pour que chacun puisse participer.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

Sur ce scrutin comme sur les suivants, sauf avis contraire, pouvons-nous procéder à un vote à main levée ? S'il y a un avis contraire, exprimez-le avant le vote.

VI. DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES

M. le PRÉSIDENT. - Pour la **commission ressources, transformation de l'action publique et attractivité du territoire**, j'ai reçu les candidatures de : Marieme GADIO, Leïla SAID, Frantz ISAMBERT, Sylvie DONCARLI, Christophe CHARDEY, Typhaine BOUBY, Olivier CLODONG,

Vannina ETTORI, Maxence MAHEN, Jérôme MEUNIER, Nathalie ALCARAZ, Pierre-Valéry GAUDEAU, Clément VEYRAT, Fula MESIKA, Constant LEKIBY, Christel CASSATA, Pascal ODOT, Christine GARNIER, Romain COLAS, Claudia DE CAMPOS, Christophe CARRÈRE, Anne BLOSER, Aouicha TRAORÉ.

Sur cette commission, y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune*).

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures qui sont adoptées à l'unanimité.)

Pour la **commission services à la population et solidarités**, j'ai reçu les candidatures de Fouad SARI, Josiane SIMON, Colette KOEBERLE, Laurent ROUSSET, Marie-Françoise DUSSAULT, Faten HIDRI, Jocelyne FALCONNIER, Gaëlle BOUGEROL, Nicole LAMOTH, Sandrine LAMIRE, Bruno GALLIER, Graziella RIOU, Clément VEYRAT, Sabine PELLON, Fula MESIKA, Mickael DAMIATI, Christine GARNIER, Christel CASSATA, Farid GHEDDOUCHE, Taoufik BOUCHAL, Céline CIEPLINSKI, Aouicha TRAORÉ, Bilal LAOUFI.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

Pour la **commission aménagement et transition écologique**, j'ai reçu les candidatures de Thomas CHAZAL, Nicolas ALLEOS, Leila SAID, Sylvie DONCARLI, Sylvain PAQUET, Christophe CHARDEY, Didier LE COZ, Vannina ETTORI, Jérôme MEUNIER, Valérie RAGOT, Nicolas DOHIN, Sylvie CARILLON, Valérie DOLLFUS, Damien ALLOUCH, Sabine PELLON, David FÉROT, Christine GARNIER, Michaël DAMIATI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Guillaume PRIM, Christophe CARRÈRE, Céline CIEPLINSKI.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

VII. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES JURYS DE CONCOURS

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de procéder directement à l'élection.

J'ai reçu pour la commission d'appel d'offres les candidatures aux postes de titulaires de Gaëlle BOUGEROL, Colette KOEBERLE, Christophe CHARDEY, Valérie DOLLFUS, Jean-Michel MATHY et aux postes de suppléants de Nicolas DOHIN, Pascal ODOT, Christine COTTE, Damien ALLOUCH, Guillaume PRIM.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune*)

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous informe que le Président est par nature président de la commission d'appel d'offres, mais il est possible qu'il délègue cette présidence à Marie-Françoise DUSSAULT.

VIII. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le PRÉSIDENT. - Pas de débat ni de prise de parole ? *Aucune*.

Il est possible que le Président, dans sa grande mansuétude, délègue sa présidence à Christel CASSATA pour laquelle il ne faut pas voter puisque c'est un choix du Président. En revanche, j'ai reçu des candidatures comme titulaires de Gaëlle BOUGEROL, Valérie RAGOT, Marieme GADIO, Laurent ROUSSET, Jean-Michel MATHY et comme suppléants de Fula MESIKA, Graziella RIOU, Christine GARNIER, Christine COTTE, Claudia DE CAMPOS.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

IX. DESIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu les candidatures comme titulaires de Marieme GADIO, Nicole LAMOTH, Sylvie DONCARLI, Clément VEYRAT, Nathalie ALCARAZ, Fula MESIKA, Nicolas DOHIN, Pascal ODOT, Bilal LAOUFI, François DAMERVAL et comme suppléants de Christine COTTE, Christel CASSATA, Leïla SAID, Jocelyne FALCONNIER, Marie-Françoise DUSSAULT, Pierre-Valéry GAUDEAU, Sandrine LAMIRE, Constant LEKIBY, Taoufik BOUCHAL et Anne BLOSER.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Christel CASSATA est susceptible d'être la représentante du Président. Nous sommes en train de constituer les membres en dehors du conseil, mais on a essayé d'élargir le spectre en proposant à des associations qui interviennent sur le champ des compétences de l'agglomération et qui sont représentatives. A-t-on l'accord de toutes celles qui sont mentionnées sur mon tableau ? (Oui).

Je vous indique à titre d'information que siégeront à cette commission l'UFC-Que Choisir, l'association La Brennadienne, l'association des usagers des transports publics d'Île-de-France (SADUR), le Lion's Club de Draveil, l'UFAVAL d'Epinay-sous-Sénart, l'association des familles de Montgeron, l'association La Parenthèse de Quincy-sous-Sénart, le Club du Lac de Vigneux-sur-Seine et le Club yerrois de Natation.

X. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de débat préalable, j'ai reçu les candidatures de Josiane SIMON, Maxence MAHEN, Pascal ODOT, Marie-Françoise DUSSAULT, Pierre-Valéry GAUDEAU, Romain COLAS, Nicolas DOHIN, Sabine PELLON, Christel CASSATA ainsi que les candidatures aux postes de suppléants de Leïla SAID, Nicole LAMOTH, Taoufik BOUCHAL, Sylvain PAQUET, Graziella RIOU, Farid GHEDDOUCHE, Nathalie ALCARAZ, Constant LEKIBI et Michaël DAMIATI.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité.)

XI. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AUPRES DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

M. MATHY.- Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui appelés à désigner nos représentants au sein du SIVOM. Cet acte en apparence technique revêt en réalité une importance particulière car il engage notre responsabilité collective sur des enjeux essentiels : la gestion des déchets, la transition écologique, le développement durable et la qualité du service rendu aux habitants de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres.

En tant qu'élus de l'opposition du groupe de la gauche, des écologistes, des citoyennes et citoyens, nous souhaitons rappeler notre attachement à une représentation pluraliste et équilibrée au sein des instances où se prennent des décisions structurantes.

Nous demandons donc que cette désignation permette une réelle association de l'ensemble des groupes, dans un esprit de transparence et de coopération. C'est à cette condition que nous pourrions garantir un suivi exigeant des politiques menées et porter la voix de tous les habitants de notre territoire.

En conséquence, notre groupe propose ma candidature comme délégué sur les douze proposées auprès du SIVOM. Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Votre candidature est enregistrée.

Avant que nous procédions au vote, je souhaitais vous rassurer en vous indiquant que la pluralité est respectée doublement et triplement, d'abord parce que l'exécutif représente différentes sensibilités politiques mais aussi que le SIVOM représente des sensibilités géographiques qui ont tendance à s'exprimer entre l'Essonne, la Seine-et-Marne, les petites et les grandes communes. C'est un lieu de débat ouvert. Mais je prends note évidemment de votre candidature.

Etes-vous d'accord pour que l'on procède à une élection à main levée ? D'accord.

J'ai reçu les candidatures pour Boussy-Saint-Antoine de Christine COTTE et Romain COLAS, pour Brunoy de Jean-Michel MATHY, de Bruno GALLIER et Valérie RAGOT, pour Crosne de Mickael DAMIATI et d'Annie FONGARNAND, pour Epinay-sous-Sénart de Constant LEKIBI et Gaël MENU, pour Quincy-sous-Sénart de Christine GARNIER et Danielle COUVREUX, pour Yerres d'Olivier CLODONG et Carole PELISSON.

Nous avons donc trois candidatures pour Brunoy. Je vous invite à vous prononcer pour la candidature de M. MATHY.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. MATHY, qui recueille 10 voix.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la liste des conseillers communautaires, qui recueille 47 voix.)

XII. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIREDOM POUR LES COMMUNES DE MONTGERON, DRAVEIL ET VIGNEUX-SUR-SEINE

M. le PRÉSIDENT. - Là aussi, la règle prévue par les statuts c'est un représentant et deux suppléants pour les trois communes de notre agglomération membres du SIREDOM.

Mme BLOSER. - De même que pour la note n° 11 précédente et en tant qu'élue de l'opposition du groupe de la gauche, des écologistes, des citoyennes et citoyens, nous souhaitons rappeler notre attachement à une représentation pluraliste et équilibrée au sein des instances où se prennent des décisions structurantes.

Nous demandons donc que cette désignation permette une réelle association de l'ensemble des groupes dans un esprit de transparence et de coopération. C'est à cette condition que nous pourrions garantir le suivi exigeant des politiques menées et porter la voix de tous les habitants de notre territoire.

Nous vous présentons donc ma candidature comme déléguée titulaire sur les trois proposés auprès du SIREDOM.

M. le PRÉSIDENT. - Merci de votre candidature qui est enregistrée. J'ai reçu par ailleurs sur Draveil la candidature d'Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT comme titulaire, de Christophe CHARDEY et Laurent ROUSSET comme suppléants ; sur Montgeron de Pierre-Valéry GAUDEAU comme titulaire, de Graziella RIOU et Valérie DOLLFUS comme suppléants ; sur Vigneux-sur-Seine de Frantz ISAMBERT comme titulaire, de Thomas CHAZAL et Colette KOEBERLE comme suppléants.

Je vous invite à vous prononcer pour la candidature de Mme BLOSER.

La candidature de Madame Anne BLOSER a recueilli 10 voix La liste des conseillers communautaires présentée a recueilli 47 voix et est proclamée élue

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de Mme BLOSER, qui recueille 10 voix.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la liste des conseillers communautaires, qui recueille 47 voix.)

Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Christophe CHARDEY, Laurent ROUSSET, Pierre-Valéry GAUDEAU, Graziella RIOU, Valérie DOLLFUS, Frantz ISAMBERT, Thomas CHAZAL et Colette KOEBERLE nous représenteront dans cette instance du SIREDOM.

XIII. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

M. le PRÉSIDENT.- Les communes adhérentes au SMOYS désignent leurs représentants. Nous avons au niveau de l'agglomération un poste pour le SMOYS.

M. DAMERVAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le SMOYS historiquement chargé de la distribution de l'électricité et du gaz a vu ses compétences évoluer pour devenir un acteur clé de la transition écologique, notamment en matière de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Pourtant sur le terrain nous constatons un manque de coordination entre les différents maîtres d'ouvrage (communes, agglomération, syndicat concessionnaire). Les travaux se succèdent, parfois se superposent et trop souvent on ouvre plusieurs fois la même voie.

Or, comme nous le défendons, chaque ouverture de tranchée devrait être une opportunité de mutualiser les interventions (réseau d'énergie, eau, assainissement, fibres, voirie, mobilité douce). C'est à la fois une exigence de bonne gestion publique et une condition pour accélérer la transition énergétique.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous poser les questions suivantes : quelle place entendez-vous donner au SMOYS dans la planification stratégique des travaux à l'échelle de notre territoire ? Quelles synergies concrètes comptez-vous mettre en œuvre entre le SMOYS, l'agglomération et les communes pour garantir une meilleure coordination des interventions sur l'espace public ?

Enfin, quelle stratégie opérationnelle proposez-vous pour accélérer l'électrification des usages, notamment le déploiement des bornes de recharge en lien avec cette logique de travaux coordonnés ? Derrière ces questions techniques il y a un enjeu simple : faire moins de travaux subis mais plus de travaux utiles, cohérents et tournés vers l'avenir.

Ce sont les questions que nous souhaitons vous poser dans le cadre de ce nouveau membre siégeant à la commission du SMOYS.

M. le PRÉSIDENT.- Votre question va bien au-delà de l'élection du représentant de l'agglomération pour laquelle j'ai reçu la candidature de Sylvie CARILLON.

Je propose de répondre rapidement à cette question très large en vous disant que je partage malheureusement votre constat qui est lié aussi à un émiettement des responsabilités entre différentes structures et à l'échelle de notre territoire. Sauf erreur de ma part, nous avons trois autorités concédantes : le SMOYS, le SIPERREC et le SIGEIE, que la compétence est communale et non pas intercommunale, qu'elle a pour conséquences ce que vous évoquez, que nous tentons à l'échelle de l'agglomération d'aborder, de remonter ces débats à l'échelle communautaire qui nous semble la bonne échelle pour avoir une stratégie de couverture d'électrification des usages. Nous le faisons déjà sur les représentations et sur la recherche d'une gouvernance notamment sur le SMOYS, principal syndicat qui couvre notre territoire.

Je dois sur ce sujet comme sur celui des déchets partager avec vous l'idée que malheureusement nous ne sommes pas aidés par l'organisation qui est la nôtre aujourd'hui sur laquelle nous n'avons pas la main puisque les communes ne sont pas libres d'entrer ou de sortir ou sinon à des coûts extrêmement élevés. Nous devons donc faire avec l'existence de ce syndicat.

Même si j'ai indiqué tout à l'heure qu'il ne fallait pas confondre les différentes collectivités, en réponse à notre collègue MAHEN, je vous indique en tant que président du Département que j'ai essayé de réduire le nombre d'autorités concédantes sur le Département. Nous sommes l'un des départements en France qui avait le plus d'autorités concédantes (40) là où des territoires ont un syndicat d'électricité. Là où cela marche c'est là où il y a un syndicat de rang départemental. Cela ne veut pas dire que c'est un syndicat tenu par le Conseil départemental. C'est le cas de la Vendée, de la Seine-et-Marne, des Alpes Maritimes, de quantités d'autres territoires et nous faisons avec. Malheureusement, les efforts du président du Département sur ce sujet ne se sont pas révélés très productifs, même si on a un phénomène de concentration qui va plutôt dans le bon sens. Mais je ne désespère pas que le mandat qui s'ouvre permette aux élus de ces différents syndicats de mesurer l'enjeu que représente l'électrification des usages, notamment sur la mobilité puisque c'est quand même le sujet que nous avons devant nous bien plus que sur l'habitat. C'est là où aujourd'hui les technologies sont matures et on va pouvoir développer de façon considérable l'électrification. Ensuite, pour réussir ce challenge il faut avoir des opérateurs et des outils et donc des syndicats correctement dotés pour affronter ces questions.

Nous essayerons de le faire à l'échelle du SMOYS mais vous comprendrez que je n'ai malheureusement pas de réponse plus satisfaisante à vous apporter aujourd'hui.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de Mme CARILLON qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XIV. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE DE RETRAITEMENT DE VARENNES-JARCY

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu la candidature de Damien ALLOUCH comme titulaire et d'Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. ALLOUCH (titulaire) et Mme JOURDANNEAU-FORT (suppléante) qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XV. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AUPRES DU SYAGE

M. le PRÉSIDENT. - Pour cette délibération, j'ai reçu des candidatures de titulaires de Christian FERRIER, Romain COLAS, Thomas CHAZAL, Frantz ISAMBERT, Didier LE COZ, Jean TUPKOVIC, Pascal ODOT, Jérôme MEUNIER, Sylvie DONCARLI, Sylvain PAQUET, Michaël DAMIATI et Fula MESIKA.

Pour les postes de suppléants, j'ai reçu les candidatures de Sylvie CARILLON, Maurice KNAFO, Christine COTTE, Nicolas ALLEOS, Jocelyne FALCONNIER, Laurent ROUSSET, Christine GARNIER, Valérie RAGOT, Nicolas DOHIN, Damien ALLOUCH, Sabine PELLON, Luis-Philippe DA COSTA.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à la majorité : 10 voix contre de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

Pour le SAGE, pour le poste de titulaire j'ai reçu la candidature de Romain COLAS et pour le poste de suppléant celle de Jérôme MEUNIER.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. COLAS et M. MEUNIER, qui sont adoptées à l'unanimité).

XVI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE FORESTIERE DE SENART

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu la candidature comme titulaire de Damien ALLOUCH et comme suppléant de Sylvie CARILLON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DAMERVAL. - Ce n'est pas forcément une candidature mais pour faire un rappel sur la question de la charte forestière.

On a une problématique concernant les coupes. Il y a un nombre de coupes aujourd'hui avec un manque de transparence assez criant.

La deuxième problématique concerne les dépôts sauvages. On a une multiplication des dépôts sauvages avec une responsabilité partagée entre l'ONF et les Villes et qui nous interroge fortement sur la question aujourd'hui de la réponse apportée à la question des dépôts sauvages.

Il y a aussi la question de toute forme de délinquance au niveau de la forêt qui doit nous interroger et qui, pour nous, révèle quelque chose d'important dans la question de la gestion forestière que l'on a sur le poumon vert de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Là aussi, la question dépasse la simple désignation des membres de l'agglomération. Mais pour vous répondre, j'ai le sentiment que le dialogue entre l'ONF et le territoire progresse notamment sur la gestion sylvicole. C'est un sujet qu'il va falloir reprendre à bras-le-corps compte tenu des enjeux liés aux changements climatiques et donc au dépérissement que nous allons connaître d'un certain nombre d'espèces et de la nécessité de mieux anticiper les coupes et la gestion sylvicole du massif de Sénart mais également celui de la Grange.

Je vous indique par ailleurs que nous avons signé une convention permettant le traitement des déchets des dépôts sauvages. J'espère que sur le territoire de Val d'Yerres Val de Seine il n'y a plus de dépôts sauvages sur le territoire des forêts ou sinon que c'est pris en charge rapidement. Cela doit être le cas. Ce n'était pas le cas et j'avais eu des signalements de dépôts sauvages que j'avais remontés à l'ONF mais qui étaient situés sur le territoire de Grand Paris Sud. J'avais eu l'assurance de la part du président du Grand Paris Sud qu'une convention identique à celle que nous avons adoptée ici serait signée par Grand Paris Sud pour traiter ce sujet.

Il faut que je m'assure auprès du nouvel exécutif de Grand Paris Sud que les engagements de l'ancien président perdurent avec le nouveau président.

S'agissant des questions de sécurité publique, je partage et je serais tenté de vous proposer, si Damien ALLOUCH en est d'accord, que cette question soit abordée dans le cadre de la charte forestière. Cela fait des sujets qui ne sont pas forcément abordés et qui nécessitent une coordination avec les villes, la gendarmerie et la police. Ce n'est pas un sujet simple. Il ne vous a pas échappé que la forêt de Sénart est en zone police mais aussi en zone gendarmerie.

Si cela vous a totalement échappé, nous avons des problèmes de prostitution le long de la RN 6. Vous connaissez tous le linéaire de la RN 6. Nous sommes donc en zone police dans toute la traversée de Brunoy jusqu'au dernier feu, celui où il y a un radar. Juste après, nous passons en zone gendarmerie parce que nous sommes sur la commune de Soisy-sur-Seine.

Nous sommes donc en zone gendarmerie et nous repasserons en zone police après. Cela permet aux membres du conseil communautaire comme au public présent de voir toutes les joyeusetés de nos organisations territoriales, à la fois sur les questions d'énergie mais aussi sur les polices municipales puisque ceux qui ne respectent pas forcément nos lois se jouent de ces péripéties administratives. Cela fait partie de remontées et régulières. Et je ne vous ai cité que le linéaire de la RN 6 !

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. ALLOUCH (titulaire) et Mme CARILLON (suppléante), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XVII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FERME EAU DU SUD FRANCILIEN

M. CARRÈRE. - Chers collègues, je profite de ce point pour évoquer la question de la production et de la distribution de l'eau potable sur notre territoire. On fait des désignations mais c'est bien aussi de donner les feuilles de route pour les uns et pour les autres, déjà que l'on n'a pas beaucoup de compte rendu sur le mandat habituel.

Le syndicat mixte ferme eau du Sud francilien créé en 2023 et couvrant un périmètre de plus de 800 000 habitants porte des enjeux majeurs à la fois politiques, économiques et environnementaux pour la production d'eau potable.

Je souhaite en rappeler les principaux en les replaçant dans un contexte spécifique du Val d'Yerres Val de Seine. L'objectif central de ce syndicat est la maîtrise publique de l'eau potable. Celle-ci nous semble essentielle pour reprendre le contrôle des installations de production et de transport aujourd'hui lié à des opérateurs privés et faire de l'eau un bien public pleinement piloté par les collectivités locales.

Il s'agit de retrouver une véritable capacité de décision locale sur un service essentiel et de peser collectivement face aux opérateurs privés. Il existe donc un enjeu économique majeur, tant pour la collectivité que pour les habitants, afin de permettre une meilleure maîtrise du prix de l'eau qui n'échappe plus à la puissance publique, comme c'est aujourd'hui le cas pour l'électricité, le gaz ou encore les carburants.

Dans cette perspective, le syndicat vise explicitement à faire baisser ou à tout le moins stabiliser les tarifs de l'eau. Il ambitionne également de rendre ces tarifs plus homogènes et plus transparents entre les territoires. Ces évolutions devront avoir un impact direct sur la facture des usagers avec la possibilité d'instaurer un tarif plus équitable et harmonisé à l'échelle de notre intercommunalité.

Elles ouvrent également la voie à une tarification différenciée entre les usages liés aux besoins vitaux du quotidien et ceux relevant d'activités économiques.

C'est aussi l'occasion d'ouvrir le débat sur la gratuité des premiers mètres cube d'eau pour les foyers de notre territoire.

Par ailleurs, ce syndicat constitue une opportunité de se réapproprier les infrastructures stratégiques du réseau interconnecté sud francilien, installation historiquement financée par les usagers mais exploitée par des opérateurs privés. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de pouvoir racheter ou reprendre ces infrastructures afin de sécuriser durablement l'approvisionnement en eau.

Au-delà, il s'agit également de répondre à des enjeux essentiels de transition écologique, de protection de la ressource et de santé publique. Préserver la ressource en eau face aux changements climatiques et protéger les milieux naturels doivent primer sur les traitements de potabilisation toujours plus coûteux.

Ne perdons pas de vue que la création de ce syndicat repose notamment sur la question de l'appartenance de l'usine de Morsang-sur-Seine. Un opérateur affirme en être propriétaire, alors même que cette installation a été construite et exploitée dans le cadre de délégation de service public historique. Ces opérateurs se prévalent aujourd'hui de cette propriété et avancent une valorisation financière élevée en cas de rachat

Jusqu'à présent, les élus soutenaient que l'usine de Morsang constituait un bien de retour lié au service public dont le financement a été assuré indirectement par les usagers *via* leurs factures et qu'elle devrait donc revenir gratuitement ou à faible coût dans le giron public. Est-ce toujours le cas ?

Qu'en est-il aujourd'hui de cette véritable bataille locale de l'eau ? Car si l'objectif de reprise de la maîtrise publique de l'eau et de l'usine semble partagé, des divergences stratégiques persistent entre une ligne d'affrontement et une approche plus transactionnelle, certes favorable à la maîtrise publique mais ouverte à un accord négocié y compris à un coût élevé

Dans ce contexte et au regard de l'importance des enjeux portés par ce syndicat, il nous paraît indispensable de disposer d'une information précise sur le bilan du mandat conduit par nos représentants sortants à destination de notre assemblée délibérante. Cela permettrait également d'alimenter une réflexion globale sur l'avenir de la DSP relative à la distribution de l'eau potable dont le contrat arrive à échéance en 2030, tant les questions posées sont centrales et appellent des réponses claires.

Enfin, pour assurer une représentation de la minorité, nous proposons qu'un membre de notre groupe, moi en l'occurrence, soit désigné en qualité de suppléant au sein du SMF Eau du sud francilien.

M. le PRÉSIDENT. - Je vois que vous prenez - c'est le jeu, je ne le refuse pas - le prétexte de chacune des délibérations de désignation pour poser des questions au fond.

Je connais votre sensibilité au sujet. Je me permets de vous préciser que vous avez confondu dans votre intervention des sujets qui relèvent du SMF avec des sujets qui relèvent du contrat de distribution d'eau potable. C'est le cas notamment de la convergence tarifaire et de la question de gratuité des premiers mètres cubes.

Tous ces sujets-là sont de la compétence stricte de l'agglomération au titre du contrat de distribution de l'eau. Je ne doute pas que Christine COTTE ait déjà noté votre intervention et que vous puissiez travailler avec elle sur ces questions dans les prochaines semaines et les prochains mois dans le cadre de la délégation que nous avons confiée à la société SAUR. Mais sauf erreur de ma part, nous avons déjà délibéré sur l'enjeu de convergence du prix de l'eau qui est un objectif politique que nous avons approuvé ici dans cette assemblée et qui devra être effectif au cours de ce mandat. Cela permettra à nos concitoyens et aux usagers de l'eau de payer le même tarif mais avec un système de convergence qui avait d'ores et déjà été présenté.

Sur l'autre sujet de production et de transport de l'eau potable, je pense que vous reconnaîtrez que votre serviteur a été un acteur important dans la constitution de ce syndicat qui était indispensable pour nous réapproprier les usines de production. C'est l'objectif au-delà de l'achat de ce syndicat. Vous savez le travail qui a été engagé lors du précédent mandat sur cette question. Vous savez les enjeux juridiques, financiers qui portent sur cette question.

Je peux, au moment où je vous parle, vous indiquer que votre demande de transparence est légitime et, même si je ne le suis pas, j'ai été membre et je vous proposerai que vous me renouveliez votre confiance pour vous représenter dans ce syndicat avec la candidature de Romain COLAS également comme titulaire et Christine COTTE et Sylvie CARILLON comme suppléantes.

Je porterai auprès du ou de la présidente du SMF l'idée que nous puissions avoir une réunion de tous les membres pour parler de ces enjeux. Je pense que cela doit être partagé, au-delà des membres du SMF, pour que tout le travail qui a d'ores et déjà été effectué par le SMF et ses équipes sur la propriété puisse être connu de tous les membres du conseil communautaire.

Je précise que le champ d'investigation ne concerne pas seulement l'usine de Morsang-sur-Seine, l'usine de Vigneux-sur-Seine et celle de Viry-Châtillon mais également tous les réseaux de transport. La propriété publique ou privée de certains éléments commence à être confortée avec des accords de part et d'autre côté public et côté Suez. Il reste encore des points d'interrogation sur un certain nombre de propriétés et les experts et les cabinets d'avocats y travaillent.

Sans aller beaucoup plus loin sur le sujet, je peux vous dire que l'attitude de l'agglomération ici n'est ni transactionnelle ni de combat, elle est pragmatique. Il s'agit d'avoir la position la plus utile pour les usagers au regard du prix et de la qualité de l'eau mais également au regard des enjeux écologiques que vous mentionniez. Faut-il aboutir à un accord ou est-ce que la logique du combat et du contentieux est la meilleure piste ? Au moment où je vous parle, je n'ai pas de réponse définitive. En tout état de cause, nous allons très prochainement être éclairés sur les éléments de propriété qui nous permettront de décider de façon éclairée sur cela.

Je crains, mais c'est un élément qui sera porté au débat, que des réponses qui seront apportées par le droit ne seront pas satisfaisantes d'un point de vue politique. Mais c'est la vie. Là où nous pouvions espérer que certains biens soient publics, la vérité est que les biens restent privés et qu'il ne s'agit pas forcément de biens de retour sur l'ensemble du périmètre. Une fois que nous aurons ces éléments, il faudra en responsabilité que l'on prenne une position. Ce sera la responsabilité du SMF, mais je pense que cette responsabilité va au-delà et c'est pourquoi je vous propose que l'on ait un temps – ce sera forcément cette année – de discussion et de partage beaucoup plus large.

M. CARRÈRE. - Je n'ai pas fait de confusion dans ce que j'ai dit. Je connais bien la part distribution. Je fais bien la part des choses, mais l'un permet de discuter de l'autre parce qu'il y a forcément un lien entre les deux. Il n'y a donc pas de confusion de ma part si vous aviez peur que j'aie l'esprit troublé.

M. le PRÉSIDENT. - Il y a un sujet qui est de notre seule responsabilité et un autre que nous avons en partage avec nos partenaires des autres agglomérations membres. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu quelques changements aussi chez nos partenaires. Il va donc falloir discuter, sachant que les trois autres partenaires ont changé de président. Ils n'ont pas la chance du Val d'Yerres Val de Seine !

Monsieur CARRÈRE, vous posiez votre candidature sur un poste suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. CARRÈRE, qui recueille 10 voix.)

Je vous avais indiqué avoir reçu les candidatures de François DUROVRAY et Romain COLAS comme titulaires, de Sylvie CARILLON et Christine COTTE comme suppléantes.

(Il est procédé au vote à main levée sur la liste des conseillers communautaires, qui recueille 47 voix.)

M. le PRÉSIDENT. - En dépit du vote, mon cher collègue, vous savez que nous sommes attachés à ce que vous puissiez continuer à regarder ces questions puisque vous avez un regard toujours intéressant et vous nous titillez de façon parfois excessive mais toujours très positive.

C'est sans doute l'un des choix les plus structurants que nous aurons à faire durant ce mandat compte tenu de l'impact financier, technique et écologique. Ce sont des centaines de millions d'euros qui sont en jeu et le sujet de l'approvisionnement en eau est essentiel.

XVIII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu la candidature de Bruno GALLIER.

En dépit de votre intervention qui dit que je cherche à tout museler, je vous laisse quand même vous exprimer très largement.

M. DAMERVAL. - Cela s'appelle juste la démocratie.

La désignation des représentants à l'établissement public foncier d'Ile de France est un choix stratégique. L'EPFIF prévoit de produire massivement du logement avec une part importante de logement social et d'accentuer son action dans les communes carencées au regard de la loi SRU et c'est très bien. Mais cela pose une question simple : qui pilote cette dynamique à l'échelle de notre agglomération ?

Notre représentant devra porter une ligne claire, rééquilibrer l'effort entre toutes les communes, éviter la concentration de logements sociaux sur les mêmes territoires et garantir une vraie mixité sociale, intermédiaire et accession. Sans exigence politique de notre part, nous subissons les opérations au lieu de les orienter. Ce n'est pas un poste technique, c'est un mandat politique au service d'un territoire plus équilibré et c'est en cela que nous défendons un profil qui portera justement le rééquilibrage vers les communes carencées.

Mme CIEPLINSKI. - Notre position de vote dépendra de la candidature.

M. le PRÉSIDENT. - Je pense que la désignation est assez éloignée du sujet que vous abordez qui concerne le plan local de l'habitat intercommunal (PLHI). Avec l'humour qui me caractérise, qui n'est pas toujours très fin, je crains que vous preniez vos rêves pour la réalité. Je n'ai pas connaissance d'une position de l'agglomération qui viserait à construire de façon massive sur le territoire. Au stade où nous parlons, nous aurons un diagnostic qui nous permettra d'avoir une analyse du territoire sur les besoins de construction de logements organisant une décroissance du territoire, un maintien du territoire ou une croissance démographique du territoire.

Au-delà de ces enjeux quantitatifs, il y a quelques enjeux qualitatifs qu'il faudra partager avec vous concernant notamment les équilibres entre générations puisque nous sommes un territoire qui, comme beaucoup d'autres territoires en France, peut vieillir. On aura donc un enjeu de savoir comment se positionner sur l'accueil des nouvelles générations.

A ce stade, il n'y a pas eu de prise de position de l'agglomération sur un scénario. Ces scénarios sont en cours d'élaboration et seront partagés de façon pluraliste pour que chacun puisse se prononcer.

S'agissant de l'EPFIF, vous avez retenu que la candidature est celle de Bruno GALLIER au titre du développement économique puisqu'aujourd'hui les relations de l'agglomération avec l'EPFIF concernent les enjeux économiques plus que les enjeux de logements. Votre intervention concernait plutôt les communes.

Nous avons la candidature de Bruno GALLIER.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. GALLIER, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XIX. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT PARIS-ORLY

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu trois candidatures de titulaires, celles de Damien ALLOUCH, Olivier CLODONG et Michaël DAMIATI et trois candidatures de suppléants, celles de Jérôme MEUNIER, Marieme GADIO et Clément VEYRAT.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. ALLOUCH, M. CLODONG et M. DAMIATI, qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

M. le PRÉSIDENT. - Je réponds à une question qui n'a pas été posée en vous indiquant que de gros travaux sur la piste 4 d'Orly de mi-août à fin décembre auront sans doute un impact de survol sur notre territoire puisque la piste qui survole notre territoire sera davantage empruntée ainsi que les pistes qui concernent davantage le territoire du Val d'Orge.

J'ai demandé à Aéroport de Paris de faire des réunions de présentation aux élus. J'ai demandé qu'il y ait une communication claire à tous les habitants sur le sujet car nous allons avoir des remarques de la part de nos concitoyens qui pensent que les maires ou leur agglomération ont la capacité d'orienter ou d'organiser les pistes, ce qui n'est pas encore le cas.

M. DAMERVAL. - Ils peuvent militer pour un couvre-feu.

M. le PRÉSIDENT. - Pour cela, c'est la CCE. Les travaux et les pistes utilisées par les aéronefs ne sont pas de la compétence de l'agglomération ni même de la CCE.

XX. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIGEIF

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu la candidature de Sylvie CARILLON.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de Mme CARILLON, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXI. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIPPAREC

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu la candidature de Thomas CHAZAL puisqu'il s'agit principalement de questions concernant nos marchés d'approvisionnement en fourniture d'énergie.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. CHAZAL, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CROSNE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

M. le PRÉSIDENT. - J'ai reçu deux candidatures pour deux postes, celles de Christine GARNIER et de Michaël DAMIATI.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de Mme GARNIER et M. DAMIATI, qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE NUMERIQUE

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu deux candidatures, pour le poste de titulaire Damien ALLOUCH et pour le poste de suppléant Sylvie CARILLON.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. ALLOUCH (titulaire) et Mme CARILLON (suppléante), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXIV. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu la candidature de Bruno GALLIER.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. GALLIER, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXV. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU CEREMA

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu la candidature de Damien ALLOUCH.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXVI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU GIP MAXIMILIEN

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu deux candidatures : en tant que titulaire Damien ALLOUCH, en tant que suppléant Romain COLAS.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. ALLOUCH (titulaire) et M. COLAS (suppléant), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXVII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE LA MISSION LOCALE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Mme CIEPLINSKI.- Je voudrais revenir en arrière parce que notre groupe a voté contre, au moment de ma pause technique, une délibération sur le SYAGE et j'ai la même explication de vote pour cette délibération où pour la mission locale du Val d'Yerres Val de Seine on a demandé officiellement, préalablement à cette séance, de pouvoir présenter une candidature et cela nous a été refusé.

C'est pour cette raison que l'on a voté contre au niveau du SYAGE pendant ma pause technique. C'est pour cela que nous allons voter contre et non pas une abstention à cette délibération. Il y a des enjeux stratégiques et on aurait trouvé cela important d'être représentés. Vous avez expliqué que c'étaient des raisons statutaires mais il y a toujours des moyens de s'arranger dans le respect des statuts. Si c'est une représentation par commune, on aurait pu discuter avec les communes.

M. le PRÉSIDENT.- Après, vous entendez que les exécutifs communaux sont légitimes à se représenter au sein de l'association.

Nous avons 12 candidats titulaires : Fouad SARI, Marieme GADIO, Laurent ROUSSET, Christophe CHARDEY, Graziella RIOU, Valérie DOLLFUS, Gaëlle BOUGEROL, Sandrine LAMIRE, Constant LEKIBI, Pascal ODOT, Christel CASSATA et Farid GHEDDOUCHE.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à la majorité : 10 voix contre de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXVIII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT. - Ce sont les communes qui désignent l'essentiel des représentants mais il y a un titulaire et un suppléant pour l'agglomération.

Mme DE CAMPOS. - Nous profitons du vote de cette délibération pour affirmer que la prévention est un besoin criant de notre territoire, que l'agglomération manque d'éducateurs et d'éducatrices dans le département qui compte un quart des rixes ou plutôt des embrouilles si on est en accord avec la sociologie sur le sujet du territoire national. Nous pensons qu'elle devrait compter au moins un point de proximité par ville et on est très loin du compte.

En matière de jeunesse et de quartiers populaires, beaucoup des mairies du territoire font plutôt le choix de la vidéosurveillance et de la répression. Nous déplorons ce choix. Les outils de la prévention spécialisée par la libre adhésion, la non-institutionnalisation, le maillage avec la communauté socio-éducative et la connaissance fine du territoire représentent une bien meilleure garantie d'apaisement et d'écoute des problématiques des populations et notamment celles de la jeunesse. Encore faudrait-il lui en donner les moyens. Donc comptez sur nous pour être vigilants quant aux politiques publiques menées en la matière.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. J'ai pour ma part une vision un peu plus équilibrée que la vôtre. Les maires, et c'est leur rôle, mettent en place des politiques de sécurité publique mais celles-ci ne sont pas exclusives d'actions de prévention spécialisées qui sont développées sur notre territoire. Sauf erreur de ma part, l'association Val d'Yerres Val de Seine doit avoir 21 ou 22 éducateurs spécialisés, ce qui fait de notre territoire l'un des plus couverts. Mais j'ai quelques scrupules à vous dire que dans le département il doit y en avoir 135. Au ratio de la population on n'est pas mal chez nous. C'est un choix politique fort assumé par le territoire.

J'ai reçu les candidatures de Faten HIDRI comme titulaire et Fouad SARI comme suppléant.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de Mme HIDRI (titulaire) et M. SARI (suppléant), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXIX. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE L'ASSOCIATION AMORCE

M. le PRÉSIDENT. - Nous avons ensuite la désignation à l'association AMORCE, premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités, sur la transition énergétique. Cela ne fonctionne pas mal.

Notre candidate Sylvie CARILLON pourra vous en rendre compte si elle est désignée par notre assemblée. Elle est proposée comme titulaire et Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT comme suppléante.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de Mme CARILLON (titulaire) et Mme JOURDANNEAU-FORT (suppléante), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU GIP FSL 91

M. le PRÉSIDENT. - J'ai la candidature de Christine GARNIER.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de Mme GARNIER, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DU TERRITOIRE

M. le PRÉSIDENT. - Nous devons désigner des représentants de l'agglomération dans différents collèges et lycées. J'ai reçu autant de candidatures que d'établissements, ce qui est bon signe.

Collège Dunoyer de Segonzac : Florent DARDY

Collège Albert Camus : Nathalie DO HUU

Collège Louis Pasteur : Sandrine LAMIRE

Collège Bellevue : Christel CASSATA

Collège La Vallée : Fula MESIKA

Collège Guillaume Budé : Vannina ETTORI

Collège Paul Eluard : Leïla SAID

Collège Henri Vallon : Colette KOEBERLÉ

Collège Alphonse Daudet : Amir HADZIC

Collège Eugène Delacroix : Stéphanie TRICOT

Collège Pompidou : Graziella RIOU

Collège Weiler : Clément VEYRAT

Lycée Talma : Elisabeth FALLOUX

Lycée Maurice Eliot : Laurence POLLET

Lycée les Frères Moreau : Farid GHEDDOUCHE

Lycée Louis Armand : Jocelyne FALCONNIER

Lycée Rosa Parks : Fouad SARI

Lycée Nadar : Dorian TORRES

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures, qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DE COPROPRIETE DE LA MEDIATHEQUE DE CROSNE

M. le PRÉSIDENT. - La candidature de Michaël DAMIATI m'est parvenue.

M. CARRÈRE. - Dans le document que vous nous avez envoyé, il est indiqué Bibliothèque de Crosne et dans la notice n° 32 il est indiqué médiathèque de Crosne. Je sais qu'une partie des effectifs revendique le terme de médiathèque. Y a-t-il une erreur ? Décide-t-on si c'est une médiathèque ou une bibliothèque ?

M. le PRÉSIDENT. - C'est une médiathèque.

M. CARRÈRE. - Il faudrait que tous les documents de l'agglomération actualisent et officialisent que c'est une médiathèque. Cela fera plaisir à tout le monde.

M. le PRÉSIDENT. - C'est un amendement que nous prenons à notre compte. J'espère que le terme de médiathèque mettra moins de temps à s'imposer s'agissant de la Ville de Crosne que l'orthographe de la ville de Crosne qui a perdu son « S » il y a désormais 70 ans mais qui a encore un S parfois.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. DAMIATI, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXIII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

M. le PRÉSIDENT. - Nous avons la candidature comme titulaire de Romain COLAS et comme suppléant de Damien ALLOUCH. Pour le conseil d'orientation qui prend des décisions stratégiques, Romain COLAS pourrait nous représenter.

(Il est procédé au vote à main levée sur les candidatures de M. COLAS (titulaire) et M. ALLOUCH (suppléant), qui sont adoptées à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXIV. DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU CNAS

M. le PRÉSIDENT. - Nous avons la candidature de Pascal ODOT.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. ODOT, qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXV. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026 – TFPB, TFPNB, THRS, CFE

M. COLAS. - La première délibération budgétaire concerne la fixation des taux sur lesquels nous avons à nous prononcer, à savoir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises et dans la délibération suivante le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La présente délibération concerne les taux sur le foncier, la cotisation foncière des entreprises. Il est proposé un maintien à leur état précédent des taux pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé uniquement un léger bougé, ce que nous faisons depuis 2023, sur la cotisation foncière des entreprises puisque son taux passerait de 27,01 % à 27,14 %, soit une croissance extrêmement modeste liée au fait que notre capacité à faire bouger le taux de CFE est liée à des moyennes nationales. C'est encadré.

Lorsque l'intercommunalité en 2023 avait décidé d'activer le levier fiscal pour faire face au financement des nouveaux champs de politiques publiques dans lesquels elle s'investissait et préservait ses grands équilibres, il avait été décidé de faire peser une part de l'effort sur les ménages au travers des taxes sur le foncier bâti et une autre part de l'effort plus modeste sur le tissu économique au travers de la CFE. Nous n'avons pas pu aller au bout de la logique sur le tissu économique dans la mesure où notre objectif était d'atteindre un taux de CFE de 28,23 % et dans la mesure où nous étions encadrés par des dispositifs nationaux qui capaient notre capacité à faire bouger le taux.

Progressivement, à mesure que cela nous est permis par des ratios qui sont calculés à l'échelle nationale, nous faisons progresser de façon très modeste puisque le produit supplémentaire attendu du fait de ce bougé de 0,13 % est de 65 000 € à l'échelle de notre intercommunalité pour l'exercice 2026. Mais nous prolongeons la décision qui avait été prise en 2023 d'un certain équilibre dans l'effort qui était demandé aux ménages et au tissu économique du territoire, étant entendu que si l'on compare les taux, aussi bien CFE et foncier bâti pratiqués par notre intercommunalité et ceux qui sont pratiqués par des intercommunalités comparables, nous restons dans la fourchette basse alors même que nous sommes structurellement pauvres pour nos recettes du fait de la faiblesse de notre tissu économique et de notre caractère essentiellement résidentiel.

Voilà ce que je pouvais dire en étant très sommaire. Evidemment ces taux et le produit attendu a été intégré dans le budget primitif pour l'exercice 2026 et nous aurons, puisque les bases nous ont été notifiées entre temps, à affiner ces chiffres lors de l'examen du budget supplémentaire au mois de juin prochain.

M. CLODONG. - Je voulais faire une proposition à notre assemblée au niveau du CFE. On voit aujourd'hui à quel point nos entreprises, notamment nos PME souffrent avec notamment l'augmentation d'un certain nombre de produits, la hausse des coûts énergétiques. On s'est toujours posé la question dans notre assemblée de l'attractivité de notre territoire, en tout cas de pouvoir aider nos plus petites entreprises, de faire preuve de dynamisme et être présentes pour notre territoire.

Romain l'a dit, cela ne concerne que 65 000 €. Cela peut paraître *epsilon*, mais c'est justement pour cela, parce que ce n'est pas un chiffre très important pour notre budget, que je propose que l'on puisse geler ce taux. On l'a déjà augmenté trois fois en trois ans. On était à 25,82 % en 2023, à 26,84 % en 2024, à 27,01 % en 2025. On augmente donc régulièrement.

Cette année étant très particulière économiquement pour nos entreprises, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver quelques sources d'économies ailleurs et proposer un gel de la CFE au taux 2025, c'est-à-dire à 27,01 % ? Ce serait un beau geste et un beau signal envoyé à nos acteurs économiques.

M. MATHY. - Sur cette résolution 35, on n'a pas bien compris pourquoi il est fait référence à la TEOM qui est traitée dans la délibération 36, et à l'axe relatif à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations traité dans la synthèse n° 37.

Nous avons trois points à évoquer concernant les autres taxes : la taxe d'habitation des résidences secondaires, la taxe foncière des propriétés bâties pour les bailleurs sociaux et la cotisation foncière des entreprises appelées CFE.

Concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires, vous proposez de maintenir son taux de fiscalité. Nous considérons d'une part que les résidences secondaires dans notre agglomération réduisent la possibilité d'hébergement dans cette période difficile d'accès au logement et d'autre part

que les propriétaires de résidences secondaires participent moins au développement économique de l'agglomération par rapport aux habitants permanents. En conséquence, nous souhaiterions une augmentation significative de cette taxe d'habitation des résidences secondaires.

Concernant la taxe foncière des propriétés bâties, vous proposez de maintenir son taux de fiscalité à 2,31 %. A notre connaissance, les bailleurs sociaux bénéficient dans certains cas d'un abattement, voire d'une exonération. Il n'en est pas fait mention dans la résolution que vous proposez.

Dans un souci de transparence, pouvez-vous nous préciser le montant de l'abattement et des exonérations appliquées pour les différents bailleurs sur le territoire de l'agglomération, les contreparties demandées aux bailleurs sociaux en matière d'entretien, de médiation ou d'amélioration du cadre de vie et la manière dont ces dispositifs sont suivis et évalués par l'agglomération et/ou la Ville ?

En effet, nous avons régulièrement connaissance de dysfonctionnements dont les habitants se plaignent dans les logements sociaux et nous souhaiterions comprendre, au-delà des abattements et exonérations, comment sont mises en œuvre les actions d'amélioration du cadre de vie par les bailleurs (propreté, tranquillité, médiation sociale, entretien du patrimoine, amélioration du vivre ensemble etc.) et comment ces engagements d'amélioration sont vérifiés par l'agglomération et la Ville ?

Concernant la cotisation foncière des entreprises, vous proposez d'augmenter légèrement son taux de fiscalité à 27,01 %. Ce taux concernant les entreprises nous semble élevé et nous préférierions que vous mettiez l'accent sur un développement économique dynamique pour augmenter le nombre des entreprises sur notre agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Avec une augmentation du nombre d'entreprises, les recettes de cette CFE augmenteraient mécaniquement, ce qui permettrait de diminuer le taux de la CFE pour chacune d'entre elles. Ce cercle vertueux serait donc gagnant/gagnant pour les entreprises et pour l'agglomération.

Sans réponse satisfaisante sur ces questions, notre groupe sera dans l'obligation de voter contre vos propositions.

M. COLAS.- Je vais tâcher de répondre sans forcément être en capacité de rentrer dans les détails mais je pourrai par écrit apporter les compléments utiles.

Sur le sujet de la CFE, je l'ai dit dans ma présentation, nous sommes dans la continuité - cela peut être remis en cause - d'une stratégie financière qui avait été adoptée par l'ensemble des collègues dans le précédent mandat en 2023. Nous avons pu faire porter une part de l'effort dont nous avons besoin pour financer nos politiques publiques. Nous avons pu faire porter la part définie sur les ménages. Ce n'était pas du tout le cas de la part dont nous avons décidé qu'elle devait être portée par les acteurs économiques et ce n'est toujours pas le cas puisque nous n'avons pas atteint le taux cible. Je ne sais pas d'ailleurs si nous aurons vocation à l'atteindre.

Cette CFE impacte principalement ceux qui justifient d'être de gros contributeurs - je pense à la grande distribution, aux grandes enseignes, à une part des activités qui sont dans ces zones d'activités dans lesquelles nous avons la volonté d'investir.

Le produit de cette fiscalité économique doit être, pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par M. MATHY, utilisé précisément pour développer notre tissu économique. Cela passe notamment par la dynamisation de nos zones économiques. D'ailleurs, nous aurons un certain nombre de décisions - et c'est Bruno GALLIER qui y travaillera - à prendre en matière de politique de développement économique dans les prochains mois.

Il n'y a pas de recette miracle. Si on veut avoir les moyens d'investir dans notre tissu économique, de le développer, d'entretenir, de rendre attractives nos zones d'activités économiques, il faut que l'on ait les moyens d'investir.

Je comprends évidemment les préoccupations exprimées vis-à-vis du tissu économique de proximité, des commerçants, etc. Ce ne sont pas ceux qui sont principalement impactés en termes de produits. Là, je parle de sommes à déboursier quand on fait varier de 0,13 % le taux de la fiscalité économique. Nous aurons de toute façon à revisiter la trajectoire budgétaire et financière et la stratégie fiscale pour ce qui concerne la fiscalité économique.

Il se trouve que j'ai été reconduit dans les fonctions de vice-président en charge des finances et j'ai une vision assez claire des choix que nous aurons à réaliser et sans doute assez précocement dans ce mandat. Il ne s'agira pas, pour répondre à Olivier CLODONG, de trouver 65 000 € d'économie, mais beaucoup plus quand on regarde quelle est la trajectoire de nos finances.

J'ai tendance à penser, au regard de la difficulté des choix que nous aurons à faire, pour des raisons qui sont bien souvent liées à la nature de notre intercommunalité, avec peu de fiscalité économique, et il y a des décisions qui font que loi de finances après loi de finances le bloc communal et singulièrement les intercommunalités - c'est très vrai dans la loi de finances pour 2026 et ce ne sera pas moins vrai en 2027 et sans doute en 2028 - que nous sommes devenus les variables d'ajustement des échelles des stratégies budgétaires et fiscales nationales.

Nous allons évoluer dans un environnement extrêmement contraint avec des finances qui, du fait de la nature même de notre agglomération, sont déjà en tension. C'est la raison pour laquelle nous avons une vigilance particulière depuis des années sur nos dépenses de fonctionnement pour ne pas abîmer les grands équilibres de notre intercommunalité.

En revanche, sans justement pénaliser ce tissu économique de proximité que nous avons toutes et tous à cœur de protéger, de préserver et développer, quand on peut avoir une recette sans trop de douleur, qui pèse principalement sur les gros contributeurs, on le fait. Si je raisonne en regardant l'effet cumulatif, c'est 65 000 € cette année. Cela fera l'année prochaine 130 000 € qui seront rentrés en deux ans dans les caisses de l'intercommunalité qu'elle n'avait pas. On raisonne dans une trajectoire pluriannuelle. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Je ne sais pas si on aboutira à une grande rivière mais il va falloir que nous fassions attention dans les prochaines années à tous les petits ruisseaux.

Je vous propose d'accepter cette modulation qui s'inscrit dans une trajectoire et qui, je pense, ne pèsera pas fortement en valeur sur les acteurs qui ont été mentionnés par Olivier CLODONG.

Sur la THRS, cela fonctionne déjà puisque nous constatons que le produit de la taxe d'habitation s'effondre sur les résidences secondaires. Les erreurs dans le calcul des bases par les services fiscaux sont corrigées année après année, ce qui explique une part de la réduction du produit de cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais il y a de moins en moins de résidences secondaires dans notre territoire.

Il ne faut pas oublier que si l'intercommunalité a la capacité de voter un taux, les communes l'ont et plusieurs communes de notre intercommunalité ont fait le choix d'augmenter cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires. *A priori*, cela porte ses fruits puisque les bases s'érodent. Cela veut dire que l'on a moins de résidences secondaires et donc que des résidences secondaires deviennent des résidences principales, ce qui répond à vos préoccupations.

Quant à la mention de la TEOM qui fait l'objet de la prochaine délibération, l'administration a voulu être pédagogique et dans la note de présentation vous éclairer sur l'ensemble des taxes sur lesquelles nous avons un pouvoir de taux.

M. CLODONG. - Je remercie Romain COLAS de ses propos. J'avais voté en 2023, 2024 2025 la trajectoire. C'était à mon sens justifié de le faire. Ça l'est moins cette année au vu de la situation des entreprises, au vu des difficultés qu'elles rencontrent.

Si ce sont plutôt les grandes entreprises qui sont marquées, les petites le sont aussi et cela pèse directement sur leur trésorerie. Beaucoup de nos petites entreprises ont actuellement une trésorerie très fragile. Je ne proposerais pas de geler ce taux si je ne pensais pas qu'on pouvait trouver une petite source d'économies ailleurs pour cette somme et si d'autre part plusieurs agglomérations vont geler leur taux de CFE. Je ne pense pas que l'on aura pour cela des fuites d'entreprises ou de commerces. D'autres agglomérations ont fait un geste ou envoyé un signal pour soutenir leur tissu d'entreprises. Je renouvelle ma demande, je pense qu'on pourrait le faire.

M. GALLIER. - Compte tenu de ma délégation au développement économique, je suis sur un sujet quelque peu embarrassant. J'entends parfaitement les arguments développés par Olivier CLODONG. On a un secteur économique et notamment de petits commerçants très fragilisés aujourd'hui et au plan fiscal on enchaîne depuis un certain nombre d'années en matière de fiscalité économique un certain nombre de modifications, de bouleversements qui font qu'au global, chaque année en pratique, on peut observer une augmentation de cette fiscalité.

Pour ce qui me concerne, au nom des engagements qui ont été pris précédemment, compte tenu de la variation somme toute très limitée et de sa concentration en termes d'impact sur des entreprises qui aujourd'hui sont en capacité à mon sens de se partager cet effort, il ne faut pas renoncer.

Pour autant, je veux mettre en garde sur le fait, sur les prochaines années, de poursuivre et peut-être d'aller juste qu'à ce que l'on avait imaginé il y a quelques années. Je ne suis pas certain aujourd'hui qu'après ce qui a été fait en matière de lissage des taux liés à la fusion où une partie du territoire a vu cette montée, à ce que l'on a eu aussi en matière de cotisation minimale qui là aussi a subi le processus de convergence, des augmentations de taux que l'on a pu connaître, sans parler des coefficients de localisation et donc des bases imposables. On a un certain nombre de phénomènes que l'on ne maîtrise pas tous qui ne sont pas forcément dans le champ de responsabilité de notre territoire mais qui au global se traduisent par des augmentations de la fiscalité économique.

Ce soir, évidemment, je suis solidaire de notre territoire puisque cette somme, même si elle est minime, est utile, indispensable. Pour autant, je donne simplement l'information selon laquelle je ne pense pas que l'on puisse longtemps encore continuer à jouer sur ce levier.

M. CLODONG. - C'est maintenant que nos commerçants et nos petites entreprises ont besoin.

M. MATHY. - Une précision et une autre question qui en découle.

Concernant la CFE, je voudrais faire remarquer que les professions libérales et en particulier le corps médical sont impactés sur cette cotisation. Les médecins généralistes et spécialistes sont impactés par cette CFE.

Le deuxième point qui me chagrine, c'est que l'on n'a pas eu de réponse concernant la TFPB liée aux bailleurs sociaux. Est-ce une volonté de votre part ?

M. le PRÉSIDENT. - Non. Vous avez posé une question orale et j'avais l'intention de répondre à cette occasion. Nous sommes coordonnés.

Pour clore le débat sur la délibération, sachez que les débats que nous venons d'avoir au sein du conseil communautaire, nous les avons eus en Bureau communautaire. Ce débat s'est tenu avec des avis qui se sont exprimés et qui permettent d'arriver devant vous avec une position que je voudrais préciser, s'agissant des gros enjeux sur les zones commerciales qu'il faut transformer sur lesquelles on doit investir. Donc les contributeurs seront les premiers bénéficiaires de la fiscalité concernée.

Je précise que pour les petits commerçants, les petits acteurs économiques, en moyenne la cotisation est entre 500 et 1000 €. La hausse qui est proposée est de 0,5 %, c'est-à-dire quand on paie 500 €, 2,5 €, et lorsque c'est 1 000 €, 5 €.

Cela dit, nous avons parfaitement conscience - et ce sont les débats qui se sont tenus entre nous - de la sensibilité qu'il peut y avoir sur cette question. L'engagement qui a été pris à la demande des maires est que nous puissions, sur ce sujet spécifique du petit commerce, avoir une analyse plus fine permettant - pas pour cette année - de voir de quelle façon nous pouvons moduler non pas les taux, puisque le taux doit être le même pour tous les acteurs économiques, mais les bases, la question des cotisations minimales. Il y a trois ans, nous avons fait un travail très compliqué sur les localisations, les coefficients. Sans rentrer dans le détail, c'est très complexe et cela impacte les commerces de proximité. Déjà à l'époque, on avait mis des coefficients de minoration au bénéfice des acteurs économiques de petite ampleur. Ce travail, nous proposons de le refaire et de revenir vers vous l'an prochain pour apporter des améliorations mais qui ne sont pas possibles dans le calendrier cette année parce que le budget a été voté en février, avec des recettes, et que cela ne se fait pas d'un claquement de doigt.

Mais nous ressentons comme vous le besoin de refaire une étude globale ciblée sur le petit commerce pour voir de quelle manière nous pouvons ajuster et potentiellement non pas stabiliser mais potentiellement il y aura peut-être des choix de baisse de fiscalité avec des conséquences sur le budget de l'agglomération... On peut essayer de rééquilibrer entre les différents acteurs pour tenir compte des situations que vous avez évoquées. C'est l'engagement que je souhaitais prendre avant de soumettre au vote cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 18 voix contre de Mme BLOSSER, Mme BOUGEROL avec pouvoir de Mme FALCONNIER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. CLODONG avec pouvoir de M. DUPONT-AIGNAN, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, Mme ETTORI, Mme LAMOTH, M. LE COZ, M. MAHEN, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

XXXVI. VOTE DES TAUX DE TEOM 2026

M. COLAS.- Si le président en est d'accord ainsi que celui ou celle qui aura la charge de la vice-présidence de la commission finance, nous avons un mécanisme parfaitement transparent mais assez complexe pour comprendre la fixation des taux de TEOM à l'échelle de notre intercommunalité. Je propose que lors de la prochaine réunion de la commission ressources je puisse exposer les mécanismes que je ne vais pas pouvoir vous détailler ce soir.

La TEOM finance trois choses : la collecte des déchets, le traitement des déchets et les frais supportés par l'agglomération pour exercer cette compétence qui relève d'elle de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères.

Pourquoi les mécanismes sont complexes ? On a différents opérateurs selon l'histoire de notre territoire. Dans l'ex-Val d'Yerres, c'est le SIVOM pour la collecte et le traitement. Dans l'ex-Val de Seine, ce sont des marchés publics de collecte d'un côté, le SIREDOM pour le traitement. Les mécanismes liés à l'histoire de notre territoire sont donc différentes.

Il faut avoir à l'esprit que l'on impacte dans la TEOM pour chacune des communes le niveau du coût du service, plus le coût pour l'agglomération du support du service en fonction de la réalité des prix, c'est-à-dire de ce qui a été perçu dans l'année antérieure. Si on a perçu un peu plus que ce qui a été appelé, que ce que le service a coûté, on le rend d'une certaine façon en déduction de la TEOM de l'année n+1. S'il en manque un peu, on l'impacte également en positif dans l'évolution du produit appelé par la TEOM. Cela baisse partout, sauf à Boussy-Saint-Antoine et à Quincy-sous-Sénart où

cela augmente dans des proportions extrêmement congrues parce que le niveau du coût du service n'a augmenté que très faiblement et donc il est comblé par l'effet base aussi bien sur le secteur ex-Val de Seine que sur le secteur ex-Val de Yerres. On peut s'en féliciter parce que ces résultats ne sont pas totalement étrangers à l'investissement des élus dans les structures qui opèrent pour notre compte.

Cela évolue très légèrement à la hausse en termes de taux pour Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart parce que le poids relatif de la population de ces deux villes dans notre ensemble intercommunal a augmenté. La population a été relativement stable, elle a augmenté très légèrement sur Boussy-Saint-Antoine et sur Quincy-sous-Sénart ces dernières années, mais cela a baissé ailleurs. Le niveau des contributions a donc plus augmenté dans ces deux communes qu'ailleurs.

Je me tiens à la disposition de qui le souhaitera et notamment des membres de la commission ressources pour exposer plus en détail le dispositif.

Mme CIEPLINSKI.- Nous abordons ici par le côté fiscalité le volet recettes de ce qui représente côté dépenses le quart du budget de fonctionnement de notre agglomération.

J'en profite pour remercier les services pour la petite plaquette qui est sur table. C'est un sujet majeur puisque cela représente une part très importante de notre budget sur lequel nous devrions passer beaucoup plus de temps, y compris en séance plénière.

Notre groupe de l'UGEC votera contre cette délibération relative au taux de TEOM pour 2026 et nous voulons expliquer clairement pourquoi.

Aujourd'hui encore il n'y a ni égalité ni équité territoriale sur notre territoire intercommunal. Ce sont deux syndicats pour deux secteurs différents et même au sein de chacun de ces deux secteurs, selon la commune où l'on habite, on ne paie pas la même chose. Par exemple, au sein du secteur SIREDOM, le taux est de 16,24 % à Vigneux-sur-Seine contre 9,22 % à Montgeron. On n'a pas non plus le même service, me direz-vous.

Les habitants de Crosne, qui sont eux côté secteur SIVOM, n'ont par exemple pas accès à l'écocentre parce que la déchetterie de Montgeron est dans le secteur SIREDOM.

On a le sentiment côté gestion des déchets de ne pas faire territoire commun. Cette situation crée une inégalité territoriale que nous dénonçons depuis toujours. Nous savons que la situation est complexe mais nous ne voyons aucun signe de volonté de changement de la part de l'exécutif sur ce point.

Deuxième raison : le choix stratégique qui a été fait sur les biodéchets.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, sur le secteur SIREDOM, le choix fait par l'agglomération en matière de biodéchets n'est selon nous pas le meilleur. Au lieu d'investir dans des solutions de proximité, peu coûteuses, efficaces et créatrices d'emplois (compostage de quartier partagé, accompagnement massif des habitants), nous avons privilégié un modèle industriel, coûteux et qui ne réduit pas réellement les tonnages.

Pourtant, une filière biodéchets de proximité aurait représenté des emplois non délocalisables (collecteurs à vélo, animateurs de composteur, médiateurs du tri, techniciens), des plateformes locales de compostage gérées par des associations ou des entreprises d'insertion, une économie circulaire où le compost revient aux habitants ou aux communes pour l'entretien de leurs espaces verts. Nous aurions pu créer cette filière locale, écologique et économique. Nous avons choisi l'inverse. Ce choix pèse aujourd'hui sur les finances de l'agglomération et donc sur la TEOM, c'est-à-dire sur le portefeuille des habitants.

Troisième point, une prévention des déchets très insuffisante. La meilleure façon de réduire la facture c'est de réduire les déchets. Or, année après année, les tonnages restent trop élevés, la facture aussi et cette année en particulier du côté SIREDOM.

Ces montants élevés, ces tonnages ne sont pas une fatalité, ils sont le résultat d'un manque d'investissement, d'un manque d'ambition dans la réduction à la source. Il n'y a par exemple pas de budget pour du plaidoyer pour aller à la source dans la prévention, dans l'accompagnement des habitants, dans la lutte contre le gaspillage.

À titre d'exemple, nous pouvions lire dans le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés la phrase suivante : « On observe dans les ordures ménagères une réduction des déchets compostables de 4,77 % entre le secteur collectif et le secteur pavillonnaire. On peut imputer cette différence au compostage qui ne peut être réalisé qu'en pavillon ». C'est ce qui était écrit. C'est bien entendu faux : le compostage collectif existe, il se pratique ailleurs et d'une manière qui n'est pas du tout anecdotique.

Tant que nous ne changerons pas de stratégie, nous continuerons à produire des déchets, à payer cher et plus cher et à faire payer plus cher aux habitants.

Quatrième point, le pouvoir d'achat ou le reste à vivre. Dans un contexte où l'inflation des prix a déjà fragilisé de nombreux foyers, maintenir une fiscalité injuste est un mauvais signal. Les habitants ne comprennent pas, et ils ont raison, pourquoi ils paient toujours autant d'impôts locaux pour un service qui ne s'améliore pas et pour une politique déchets qui ne réduit pas les volumes.

Conclusion : pour toutes ces raisons, l'inégalité territoriale, le mauvais choix sur les biodéchets, la prévention insuffisante, une facture qui reste vraiment très importante notamment dans le secteur SIREDOM et un impact direct sur le reste à vivre des habitants, nous voterons contre cette délibération.

Nous appelons à une réorientation profonde de la politique déchets plus juste, plus écologique, plus efficace et réellement tournée vers la réduction des tonnages.

M. COLAS. - Une réponse brève parce que le champ du possible de l'échange sur le sujet, qui va se prolonger très au-delà de cette réunion du conseil communautaire, nous appellerait, là encore, à prolonger de façon déraisonnable la soirée. En plus, je me charge d'essayer de financer le service en ma qualité de vice-président chargé des finances mais notre vice-présidente en charge des déchets portera le sujet.

Un mot pour ce qui concerne le fond des choses et une petite explication budgétaire.

En vérité, vous n'imaginez pas le niveau de complexité juridique, technique, financière et politique, au-delà même de la volonté, lié à l'organisation historique de notre territoire et à la diversité des opérateurs. Ce niveau de complexité s'oppose à nous lorsque nous avons la volonté d'exercer pleinement notre compétence déchets puisque ce sont d'autres opérateurs qui nous préexistaient qui exercent en notre nom. C'est extrêmement compliqué.

Nous obtenons des choses, insuffisantes, je le dis très clairement, et d'ailleurs je ne trahis pas de secret en disant que pas plus tard que demain matin nous aurons une réunion des maires avec la vice-présidente chargée des déchets et des maires du secteur SIVOM pour nous mettre d'accord sur un certain nombre d'exigences que va poser notre agglomération à l'égard du SIVOM avant même que sa nouvelle gouvernance ne s'installe. Une part large de ces exigences répond à vos préoccupations, en sachant que le chemin, quand bien même nous obtiendrions demain des réponses positives, sera semé d'embûches budgétaires, techniques, juridiques, politiques.

Ce n'est pas qu'il y a une absence de volonté, c'est que l'on est sur un sujet compliqué et si la loi pouvait évoluer pour donner la main aux intercommunalités pour être les autorités organisatrices de la politique de déchets sur leur territoire, celles-ci pourraient grandement nous simplifier la vie et nous pourrions cheminer sur la voie que vous nous engagez à suivre.

Une fois que l'on a dit cela, j'apporte un élément budgétaire pur. Le fait que vous puissiez avoir d'une ville à une autre un taux de nature différente n'implique pas que le service est de qualité différente. Le taux s'applique à des bases et vous avez pris en comparaison les villes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron. Il se trouve que les bases fiscales entre ces deux villes n'ont rien à voir. Cela explique une grande partie de la disparité des taux.

Mme JOURDANNEAU-FORT. - Nous aurons de grands débats tout au long de ce mandat et déjà demain pour le SIVOM et le SIREDOM. Je vous rappelle que l'on ne parle pas de quelques kilos mais de 8 000 tonnes sur le secteur pavillonnaire et de 13 000 tonnes sur le secteur habitat collectif. Le volume fait que les points d'apport volontaire sont envisagés et prévus mais on est très loin de pouvoir gérer individuellement 13 000 tonnes lorsqu'on est en collectif.

Je ne voulais pas non plus vous laisser dire que l'on n'a pas la politique pour bien gérer ces déchets. Savez-vous combien coûte une tonne de méthanisation par rapport à une tonne d'incinération ? Une tonne de méthanisation, c'est 150 € la tonne, une tonne d'incinération c'est 90 €. C'est donc une réelle volonté politique que nous avons de vouloir méthaniser les biodéchets de manière à ce que nous puissions faire de l'épandage, parce que, effectivement, avec ce résidu, nous avons ce que l'on appelle le digestat qui sert à nos champs, à notre territoire. Il y a donc une réelle volonté d'économie circulaire et de récupération de ces biodéchets, en tout cas avec une réelle politique de collecte et des budgets volontaires dans cette direction.

M. MATHY. - Un complément : ce qui nous interpelle aussi c'est qu'il n'apparaît pas de plan local de prévention des déchets ménagers et assimilables (PLPDMA) rédigé *a priori* par le SIVOM. Celui-ci est sur ce plan de prévention juge et partie, ce qui ne démonte pas une volonté forte de l'agglomération, de notre point de vue, pour faire diminuer significativement la masse des déchets.

Nous attendons avec impatience une feuille de route donnée par le Val d'Yerres Val de Seine et qui donne des mesures attendues à courte échéance, c'est-à-dire en 2026.

M. le PRÉSIDENT. - Je ne paraphraserai pas ce qu'ont dit mes collègues, on a déjà évoqué le sujet à de nombreuses reprises ici. La volonté est au moins aussi forte de ce côté-ci de la table que de l'autre côté de l'assemblée. Simplement nous sommes confrontés à des principes de réalités juridiques, techniques et financières qui font que les objectifs que nous partageons ensemble ne sont pas toujours atteignables comme nous le souhaiterions. C'est le cas malheureusement.

Vu que vous avez le bras très long, vous pouvez peut-être proposer une évolution législative qui nous permettra de sortir d'un syndicat ou de nous organiser nous-mêmes car c'est une compétence de l'agglomération et nous n'avons pas le pouvoir aussi large que nous le souhaiterions.

M. PRIM. - Je voulais réagir aux propos de Mme JOURDANNEAU-FORT. On parlait entre autres dans l'intervention de Mme CIEPLINSKI du compostage collectif, pas de la méthanisation. Ce n'est pas la même chose. Aujourd'hui, on sait qu'il y a un projet là-dessus peu ambitieux, mais qui existe, et on est très en retard sur cette question et sur la prise en compte de cette possibilité.

M. le PRÉSIDENT. - Nous appartenons au SIREDOM qui a fait des choix auxquels nous avons contribué, qui se développe et qui d'ailleurs est assez efficace. Je vous invite à aller voir. D'un point de vue technique, cela fonctionne. 90 % des sacs orange sont réellement récupérés par le bras, triés et produisent de l'énergie.

M. PRIM.- 40 % du coût est lié à la collecte. Donc si on fait du compostage au pied de l'immeuble, c'est un coût de collecte que l'on n'a pas.

M. le PRÉSIDENT.- Je sens qu'il va y avoir des débats passionnants et passionnés en commission.

M. PRIM.- Je rappelle que tout déchet humide que l'on enlève d'une poubelle d'ordures ménagères rapporte plus en incinération ou coûte moins en incinération. Il faut prendre cela en compte dans les différents coûts que vous avez évoqués tout à l'heure.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXXVII. VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2026

M. COLAS.- Le SyAGE, qui exerce au nom de l'agglomération la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, appelle chaque année une contribution pour financer l'exercice de la compétence auprès de ses membres. C'est le cas de notre intercommunalité. Cette contribution est fiscalisée.

Il faut donc par cette délibération que nous décidions d'appeler le produit destiné à financer la GEMAPI au travers de la taxe GEMAPI qui s'élève pour l'exercice 2026 à 2 767 743,87 €, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice antérieur. La variation est liée là aussi à l'évolution de la population.

M. MATHY.- Sur cette résolution, on nous demande quasiment une signature d'un chèque en blanc. On ne voit pas à quoi va servir en tant qu'amélioration ce montant en 2026. Pas de feuille de route, pas d'objectif 2026. Il est très difficile de se prononcer sur un chiffre comme cela sans savoir vraiment ce qu'il y a derrière et quelles améliorations vont être apportées dès 2026.

M. le PRÉSIDENT.- Je précise qu'ici on prend des délibérations. Les résolutions concernent les partis politiques. Ici on prend des décisions.

M. COLAS.- Je suis un peu embêté de parler ici du SyAGE parce que je suis juge et partie, mais je peux vous garantir qu'il poursuit un certain nombre d'objectifs. Vous êtes élu de la commune de Brunoy, je peux vous dire que sur le territoire de Brunoy nous portons, en lien avec la municipalité, un projet de renaturation de l'Yerres qui sera financé au titre de la GEMAPI.

Nous poursuivons sur l'exercice 2026 les études qui nous permettront, à l'horizon 2029, de créer une zone d'expansion de crues, qui permettra de stocker 750 000 m³ d'eau, ce qui limitera considérablement les effets des crues de l'Yerres pour Brunoy, Montgeron, Boussy-Saint-Antoine. Au titre de la même GEMAPI, nous finaliserons le financement des travaux de l'Ile Panchout à Yerres, la renaturation de l'Yerres du fait de l'effacement du barrage de Céravennes.

Si vous voulez de plus amples informations sur tout ce qui est prévu au titre de la GEMAPI, je vous invite à lire les contrats qui sont de véritables feuilles de route qui nous lient à nos partenaires – je pense au Département de l'Essonne, à la Région Ile de France, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie – généralement sur des échéances de cinq à six ans. Le SyAGE est sans doute, parmi tous les organismes au sein desquels notre assemblée est représentée, celui qui dispose des feuilles de route les plus lisibles, les plus claires et les plus pluriannuelles.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous aurons l'occasion de revoir tout cela lors du bilan annuel.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité : 10 abstentions de Mme BLOSSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BOUCHAL, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, Mme TRAORÉ avec pouvoir de M. LAOUFI.)

► QUESTIONS ORALES

- Dysfonctionnement des bailleurs sociaux de l'agglomération

Mme CIEPLINSKI. - Le 2 avril 2026, une rencontre de la communauté d'agglomération et des communes de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine a été organisée avec Batigère en présence de la préfète déléguée à l'égalité des chances, au sujet des dysfonctionnements graves et répétés constatés à la résidence de l'Oly.

À partir de quand précisément les habitantes et habitants de l'Oly pourront voir une première amélioration concrète dans leur quotidien et quels sont les autres bailleurs sociaux de l'agglomération qui seront rencontrés ?

M. le PRÉSIDENT. - Vous noterez que même si l'envie ne nous manquait pas, nous avons attendu que la période électorale soit achevée pour rencontrer le bailleur.

Deuxième point, si nous avons convoqué le bailleur, c'est qu'il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements répétés et qui se sont aggravés au cours des dernières semaines, mettant dans des situations fort désagréables un certain nombre de locataires. Nous avons signifié au bailleur de façon tout à fait agréable mais quelque peu virile que l'agglomération entendait suspendre l'exonération sur la taxe sur le foncier bâti, ce qui permet de répondre à la question que vous avez posée précédemment sur le fait que c'est une exonération qui est imputée sur les recettes de l'agglomération mais qui est contrôlée par les services de l'État. Jusqu'à présent, les services de l'État ne contrôlaient pas correctement l'utilisation qui était faite de cette action en foncier bâti.

Fort heureusement, depuis quelques années maintenant, et c'est davantage renforcé par la nouvelle préfète déléguée à l'égalité des chances, on a une vision plus précise de cette utilisation et on voit que beaucoup de choses sont faites. C'est encore perfectible, mais en tout état de cause, compte tenu du service assuré aujourd'hui par Batigère, pas seulement à l'Oly mais aussi à la Bergerie, nous estimons que le compte n'y est pas et nous avons demandé à Batigère que nous retrouvons à nouveau le 12 mai de nous faire un plan d'actions précis avec notamment une résorption de tout l'habitat insalubre puisque nous avons des situations qui ont été renseignées par les deux villes au titre des pouvoirs de police qui ne sont pas traitées depuis des années. D'ailleurs, la préfète déléguée a eu l'occasion de dire que c'est le seul bailleur de l'Essonne qui a ce type de situation.

J'ai demandé à ce que l'ensemble des situations soient résorbées et que les locataires pour lesquels elles ne seraient pas résorbées, bénéficient comme d'autres dans le patrimoine privé de l'exonération de loyer car ces personnes continuent aujourd'hui à payer. Nous avons demandé à Batigère de revoir de fond en comble son système d'alerte et de gestion locative pour les interventions, notamment de supprimer ce système qui consiste à faire payer les locataires lorsqu'ils veulent signaler un problème dans leur résidence. Nous avons demandé d'autres mesures sur lesquelles Batigère doit nous rendre des comptes le 12 mai prochain.

Nous avons demandé un plan d'investissement également sur un certain nombre de choses notamment les toitures pour éviter les fuites.

Pour terminer, nous sommes sur le dos de Batigère aujourd'hui parce que c'est le bailleur le plus défaillant. Nous irons jusqu'au bout des pouvoirs qui sont donnés à la puissance publique pour que les locataires soient respectés. Nous regrettons que le bailleur n'exerce pas ses responsabilités vis-à-vis de ses locataires et que nous soyons obligés d'intervenir de cette façon.

Evidemment, il y a d'autres bailleurs sur le territoire et il y a des choses qui se passent bien avec certains, mais des maires m'ont signalé des situations un peu moins graves mais avec des bailleurs importants sur le territoire.

J'en profite pour informer les maires concernés que j'ai déjà eu le président de CDC Habitat au téléphone cette semaine à qui j'ai dit que je souhaitais qu'il vienne nous voir rapidement.

- **Espace JIO et centre social Aimé Césaire**

Mme CIEPLINSKI.- À de nombreuses reprises lors du précédent mandat, nous nous sommes inquiétés des sous-effectifs et du manque de stabilité managériale de l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly et du centre social Aimé Césaire.

L'EJIO était fermé en fin du mandat précédent et des rumeurs sur des difficultés d'obtention de l'agrément CAF du centre social circulent. Pouvez-vous faire un point complet de la situation administrative, ressources humaines et financières de ces établissements gérés par l'agglomération ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne vais peut-être pas faire un point complet mais je peux vous apporter quelques éléments d'éclairage.

En effet, il n'y a pas d'agrément compte tenu de l'absence d'une direction avec les exigences de diplômes. En dépit du plan proposé de l'agglomération, la CAF n'a pas accepté la solution qui avait été proposée par l'agglomération. Le recrutement d'un poste de direction est en cours avec plusieurs candidatures qui sont analysées.

Au-delà de cette situation RH, nous avons sur l'EJIO des difficultés liées notamment à la présence de points de deal et à des trafics de drogue à la proximité immédiate, voire dans l'enceinte de l'EJIO, ce qui m'a amené à prendre la décision, en accord avec les maires, de fermeture de l'équipement, sachant que la justice a été saisie de ces situations potentiellement graves et que nous avons décidé d'organiser les activités de l'EJIO dans le site voisin du centre social Aimé Césaire auquel l'équipe de l'EJIO est pour l'instant rattachée. Une programmation d'activité a été assurée de façon pas aussi satisfaisante qu'on l'aurait souhaité pendant les vacances de février et elle se poursuivra pendant les vacances de printemps pour assurer une continuité de service pour les jeunes.

Nous déplorons – mais c'est la vie de n'importe quelle institution – un absentéisme important et récurrent de deux agents qui nous incite à procéder à des recrutements d'autres agents titulaires de BAFA, de vacataires pour assurer cette continuité de service.

- **Fermetures de classes**

Mme DE CAMPOS.- Des fermetures de classes et des suppressions de postes d'enseignants sont annoncées dans tout le pays pour la rentrée qui vient. La baisse du nombre d'élèves devrait pourtant nous faire saisir une opportunité, celle de faire baisser le nombre d'élèves par classe, encore plus à un moment de détresse de notre jeunesse et à l'heure de la promotion de la différenciation dans les enseignements.

L'académie de Versailles pour ce qui nous concerne concentre ces problématiques avec les classes les plus surchargées.

Au niveau de l'agglomération, on a une fermeture à Crosne, deux fermetures envisagées à Draveil, quatre fermetures à Montgeron et deux envisagées, deux fermetures à Brunoy, cinq à Vigneux-sur-Seine, trois à Yerres plus deux envisagées.

Si l'éducation n'est pas une compétence de l'agglomération, ce conseil comprend presque tous les maires. L'agglomération s'occupe aussi des réseaux qui touchent les écoles et de la jeunesse. Que comptez-vous proposer pour faire face à cet état de fait ?

M. le PRÉSIDENT.- Cette question démographique, je l'ai évoqué au fil du conseil, est pendante devant nous et sur laquelle il va falloir plancher sérieusement au travers du projet de territoire.

On peut regretter que notre territoire soit concerné par une baisse de la natalité, donc de la démographie des plus jeunes, comme c'est le cas du reste du pays. C'est un fait. Nous sommes d'ailleurs moins touchés à date que d'autres territoires et l'Essonne est beaucoup moins touchée que d'autres départements français. Nous avons connu d'ailleurs au cours de ces dernières années un nombre d'ouvertures de classes important cette année et sans en avoir concerté avec mes collègues, nous allons avoir une baisse d'effectifs importante. Il faut en tenir compte et ne pas rester figé sur des positions en disant que l'on maintient coûte que coûte les classes sans tenir compte de cette baisse de démographie. On doit profiter de cette baisse démographique pour réussir à baisser un peu le nombre d'élèves dans certaines classes, pour améliorer et renforcer l'encadrement.

La totalité de la baisse de la démographie ne doit pas se traduire par des baisses d'effectifs de l'Education nationale.

Pour cela, il faut un plan pluriannuel. Cela ne peut pas se faire année après année. J'ai vu que le ministre de l'Education avait présenté un plan à dix ans de l'évolution démographique du pays qui est décliné à l'échelle de chaque académie mais qui n'est pas à date décliné à l'échelle de chaque territoire départemental ou infra-départemental. J'ai demandé à ce que nous disposions de ces chiffres à l'échelle infra-départementale. Je dois rencontrer le ministre de l'Education la semaine prochaine et je souhaite lui proposer que notre territoire soit un territoire expérimental où l'on puisse regarder avec un plan. Il y aura sans doute une réduction du nombre de classes et c'est quelque chose que l'on est capable d'accepter, mais en contrepartie de ce desserrement il faut que l'on puisse remettre des moyens permettant de tenir compte de certaines situations.

Au-delà de l'Education nationale, cette question démographique va également concerner des services que les communes gèrent (petite enfance), mais aussi que l'agglomération gère : je pense notamment à la natation dans les piscines, aux conservatoires, à d'autres équipements qui vont être concernés par cette chute de la démographie. Il ne faut pas que l'on réagisse après coup, il faut que l'on ait une vision globale et pour l'instant on ne dispose pas des outils mais sans doute cela va impacter l'ensemble de nos services publics. Je vous propose que l'on puisse mener un travail sur ce sujet.

- **Equipements aquatiques**

M. PRIM.- Sur les huit équipements aquatiques de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, trois ont été confiés à un délégataire. Le contrat a été signé pour une durée de cinq ans en janvier 2024. Nous sommes donc au milieu du gué.

Considérant que la période du précédent contrat a montré les difficultés à contrôler le délégataire en charge, notamment sa capacité à entretenir correctement les équipements, considérant les incidents techniques sur la période du contrat actuel avec le nouveau délégataire et l'enveloppe de 700 000 € mobilisée par la CAVYVS en 2025 pour moderniser ces équipements, considérant qu'avec ces cinq équipements gérés en direct la communauté d'agglomération possède déjà les compétences interne pour gérer ce type d'équipements ainsi que la masse critique permettant de réaliser des économies d'échelle, nous souhaiterions savoir quelle direction compte prendre la communauté d'agglomération à propos de la gestion des équipements aquatiques et notamment la décision éventuelle de reprendre l'ensemble en régie.

M. le PRÉSIDENT.- Lorsque vous évoquez les enveloppes mobilisées par l'agglomération, ce n'est pas pour faire face à la défaillance du délégataire. Nous sommes maîtres d'ouvrage des équipements et il est normal que nous investissions. Il y a un contrat qui définit les obligations du maître d'ouvrage et celles du délégataire entre le petit entretien qui relève du contrat et le gros entretien qui relève de l'agglomération. Nous avons investi plusieurs centaines de milliers d'euros sur la piscine d'Yerres ces derniers mois. Nous avons investi ces dernières semaines des sommes permettant de remettre à niveau

notamment les espaces de douche à Draveil. Il faudra que l'on poursuive et c'est normal au titre de notre maîtrise d'ouvrage.

Sur la question des dépenses, je souhaitais vous indiquer que nous avons l'intention de lancer – d'ailleurs le contrat est signé – une réflexion pour élaborer un schéma directeur de nos politiques aquatiques sur l'agglomération.

On a plusieurs équipements, certains en régie, certains délégués qui sont le fruit de l'histoire avec. Je le dis *a posteriori*, j'ai, comme d'autres, fait partie des gens qui ont contribué aux décisions et je pense que nous avons eu des logiques d'équipements sans forcément réfléchir à ce que, au-delà de l'équipement, on souhaitait faire en terme de politique aquatique. Ces équipements arrivent en milieu de vie. On ne va pas relancer de grands investissements dans les années qui viennent, quoi qu'on a trois équipements (Epinay, Vigneux et Draveil) plutôt en fin de vie. Il faut que l'on ait des réflexions qui posent tous les débats sur le type de bassin et sur les modes de gestion.

Nous avons commencé la réflexion puisque, sauf erreur de ma part, nous avons signé le contrat. Il y a une réunion de lancement prévue. Christel CASSATA va s'y atteler. Dès que nous aurons quelques éléments à partager, nous les partagerons.

- **Schéma des liaisons douces**

M. DAMERVAL. - En octobre 2022, notre agglomération a adopté un schéma des liaisons douces ambitieux, prévoyant la création d'un réseau cyclable structurant de 112 kilomètres dont 76 km restaient à aménager. Ce schéma vise notamment à relier efficacement les pôles structurants du territoire, en particulier les gares dont la gare de Juvisy, nœud majeur de mobilité pour nos habitants et alors que le Département va commencer avec beaucoup de retard l'encorbellement du pont de la Première Armée.

Ce projet reposait sur une logique de co-construction entre l'agglomération et les communes avec un rôle clair : aux communes la réalisation des aménagements et à l'agglomération l'accompagnement technique et financier.

Or au regard du renouvellement récent de l'exécutif communautaire et des priorités qui semblent aujourd'hui évoluer, une question se pose légitimement. Le nouvel exécutif entend-t-il poursuivre pleinement la mise en œuvre de ce schéma voté à l'unanimité, notamment pour garantir une liaison cyclable sécurisée et continue vers la gare de Juvisy ?

Ou bien ce document structurant est-il de fait remis en question, retardé, voire abandonné dans certaines de ses priorités ? Plus concrètement, pouvez-vous nous indiquer un calendrier actualisé des réalisations des itinéraires prioritaires, les engagements financiers de l'agglomération sur ce mandat et les modalités de coordination avec les communes pour garantir la cohérence d'ensemble de ce réseau ? Au-delà des intentions, ce sont bien les usages du quotidien qui sont en jeu : permettre à nos habitants de rejoindre les gares, les équipements et les bassins d'emploi autrement qu'en voiture dans des conditions de sécurité et de continuité dignes de ce nom.

M. le PRÉSIDENT. - Je vais vous rassurer. Ce schéma non seulement a été voté à l'unanimité mais il est toujours la feuille de route de l'exécutif communautaire et il commence à se déployer. Je vois avec satisfaction un certain nombre d'opérations qui ont été réalisées. Il y a d'abord l'itinéraire J qui, comme vous le savez, assure le maillage est-ouest du territoire jusqu'à la gare de Juvisy. D'ores et déjà, une voie verte avenue Marcellin Berthelot a été réalisée par la commune de Draveil en 2024. La réalisation d'une piste cyclable avenue Charles de Gaulle a été réalisée par Montgeron en 2025. L'aménagement de la route de Quincy va être réalisé cette année ; le marché est notifié. L'aménagement du Pont de la Première Armée a du retard ; en effet, il y a des procédures juridiques

et parfois des appels d'offres doivent être menés, parfois des entreprises contestent les appels d'offres. Les travaux vont débuter. Je précise que c'est une petite opération à 16 M€.

Au-delà de l'itinéraire J, il y a l'itinéraire F. À quoi sert-il ? Il permet de relier Ris-Orangis à Vigneux-sur-Seine, au Valdoly et à la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Là aussi, cet itinéraire est engagé avec l'aménagement du chemin du bac de Ris et de la rue Ferdinand Buisson qui est programmé par la commune de Draveil en 2027, par la réalisation de la voie verte du lac Montalbot dont les travaux vont être engagés au cours de cet été. Les premiers aménagements routiers sur la ZAE derrière le lac Montalbot sont prévus en 2027.

Au total, depuis 2023, 1 350 000 € ont été engagés par l'agglomération sur des opérations portées par les communes qui se sont pleinement emparées de ce dispositif.

Je me permettrai pour terminer de vous dire que l'on a demandé, au-delà du pont de Juvisy, à ce que les études soient lancées pour la continuité cyclable jusqu'au centre-ville de Draveil avec une partie qui est plus facile entre la partie basse et la partie haute. Je n'ai pas fait d'études mais chacun connaissant la topographie se rend bien compte qu'un itinéraire est plus facile que l'autre mais que les études sont engagées conjointement par le Département et l'agglomération en lien avec la ville pour être au rendez-vous lorsque les travaux du pont auront été réalisés.

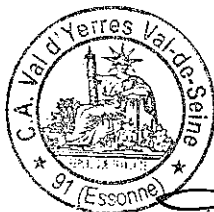
Vous savez qu'au-delà de ces opérations d'investissement, nous avons financé un certain nombre de choses qui concernent notamment l'aide à l'acquisition de vélos. Yerres est très loin devant, en tête du peloton. J'ai d'ailleurs demandé que l'on fasse une communication sur certaines communes pour rappeler à nos concitoyens qu'ils ont le droit à cette aide de l'agglomération et que nous finançons également la formation « savoir rouler à vélo ».

Nous arrivons au terme de ce conseil communautaire. S'il n'y a pas d'autre demande, je vais lever la séance.

(La séance est levée à 21 h 11.)



Clément VEYRAT
Conseiller communautaire de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

